

CAIE2

136

1994

**RAPPORT DU  
CANADA À LA  
COMMISSION DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
NATIONS UNIES**



PG - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

---

Canada

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00676 263 0

***RAPPORT DU  
CANADA À LA  
COMMISSION DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
NATIONS UNIES***



Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Rapport au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, InfoEx, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2, ou en composant (sans frais) le 1-800-267-8376; ou au ministère de l'Environnement, Informatex, Place Vincent-Massé, rez-de-chaussée, 351, boul. St-Joseph, Hull (Québec) K1A 0H3, ou en composant le (819) 997-2800.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994

No de cat. E2-136/1994

ISBN 0-662-60275-7



50 % de fibre recyclée  
25 % de fibre postconsommation, sans acide



80°

80°

60°



Ressources naturelles  
Canada

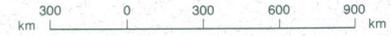
Natural Resources  
Canada

# CANADA

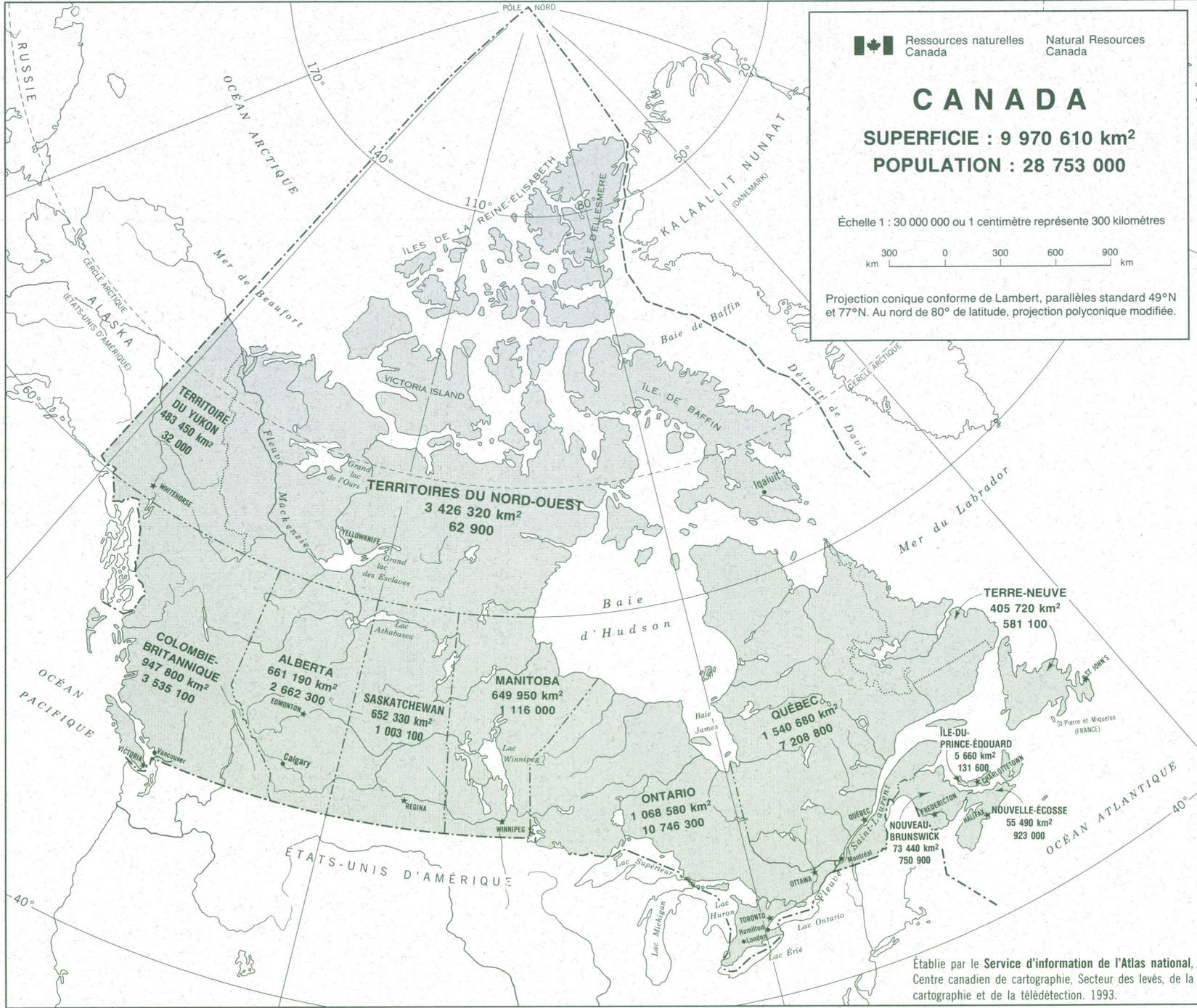
**SUPERFICIE : 9 970 610 km<sup>2</sup>**

**POPULATION : 28 753 000**

Échelle 1 : 30 000 000 ou 1 centimètre représente 300 kilomètres



Projection conique conforme de Lambert, parallèles standard 49°N et 77°N. Au nord de 80° de latitude, projection polyconique modifiée.



**TERRITOIRE DU YUKON**  
483 450 km<sup>2</sup>  
32 000

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST**  
3 426 320 km<sup>2</sup>  
62 900

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**  
947 800 km<sup>2</sup>  
3 535 100

**ALBERTA**  
661 190 km<sup>2</sup>  
2 662 300

**SASKATCHEWAN**  
652 330 km<sup>2</sup>  
1 003 100

**MANITOBA**  
649 950 km<sup>2</sup>  
1 116 000

**ONTARIO**  
1 068 580 km<sup>2</sup>  
10 746 300

**QUÉBEC**  
1 540 680 km<sup>2</sup>  
7 208 800

**TERRE-NEUVE**  
405 720 km<sup>2</sup>  
581 100

**ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**  
5 660 km<sup>2</sup>  
131 600

**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
73 440 km<sup>2</sup>  
750 900

**NOUVELLE-ÉCOSSE**  
55 490 km<sup>2</sup>  
923 000

Établie par le Service d'information de l'Atlas national, Centre canadien de cartographie, Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection, 1993.

110°

80°

Canada

# RÉSUMÉ

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, a réuni des représentants de pratiquement tous les pays du monde. Parmi ses grandes réalisations, il convient de mentionner l'adoption d'Action 21, ambitieux plan d'action portant sur des questions liées à l'environnement et au développement. Après la tenue de la CNUED a été créée la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) pour surveiller l'accomplissement des progrès au niveau de la mise en oeuvre du plan. La CDD a demandé aux pays de préparer des rapports sur leurs activités menées depuis la CNUED. Les exemples que traitent ces rapports sont censés aider les pays membres à échanger de l'information sur les progrès accomplis et sur les mesures à prendre, tout en mettant en évidence les leçons tirées de l'expérience acquise et les défis qu'il faudra relever à l'avenir.

## **Tendances générales en matière de mise en oeuvre d'Action 21**

L'approche du développement durable retenue par le Canada traduit la diversité de nos milieux de vie, de nos populations ainsi que de nos systèmes politiques et économiques. Cherchant à mettre en place des collectivités et une économie durables, le Canada fait fond sur cette diversité. Notre approche en la matière repose sur trois convictions : premièrement, il ne saurait y avoir d'économie saine dans un environnement en mauvais état; deuxièmement, la responsabilité d'agir incombe à chacun; troisièmement, nous avons tous la responsabilité de créer des partenariats axés sur l'action.

Le Canada a proposé à la CNUED un ordre du jour prévoyant une «action à démarrage rapide». En suivant cet ordre du jour, il a maintenu son engagement envers un processus ouvert et englobant, dans le cadre duquel tous les secteurs de la société sont comptables de leur activité. Cela suppose que les gouvernements, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales, les institutions et les collectivités oeuvrent de concert afin de concrétiser les engagements que nous avons pris à la CNUED.

## **Formation d'un consensus**

Les Canadiens, de même que les organisations qui les représentent, ont pris des mesures dans les domaines qui les préoccupent particulièrement. Les gens se regroupent pour trouver, grâce à une démarche de coopération, des moyens de

s'attaquer aux problèmes qui se posent. Des tables rondes sur l'environnement et l'économie en sont un moyen. Elles existent à l'échelon de tous les ordres de gouvernement au Canada et cherchent à dégager un consensus à propos de questions cruciales liées au développement durable.

Créé en novembre 1992, le Projet de société vise actuellement à définir les contours d'une Stratégie nationale du développement durable. Tous les secteurs de la société canadienne y sont représentés et conjuguent leurs efforts afin de respecter les engagements que nous avons contractés au titre d'Action 21.

### **Les gouvernements**

Tous les gouvernements ont élaboré des plans qui tiennent compte du changement vers le développement durable. Le Plan vert constitue le cadre stratégique et le plan d'action du Canada en faveur du développement durable. Depuis 1990, il a permis de financer de nombreuses activités qui appuient maintenant les engagements du Canada envers le programme Action 21.

Les gouvernements de chacune des provinces et de chacun des territoires ont aussi entrepris de nombreuses activités afin d'assumer leurs responsabilités découlant de la CNUED. Ils ont eu également recours à des mécanismes tels que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) afin de contribuer à l'établissement de plans communs en vue d'assurer le suivi de la Conférence de Rio.

Bon nombre des objectifs énoncés dans Action 21 nécessitent une action à l'échelle locale. Les municipalités canadiennes agissent en ce sens, que ce soit isolément ou par l'intermédiaire d'organisations dont elles sont membres.

### **Dimension internationale**

Le Canada continue de jouer un rôle important sur le plan international. C'est ainsi qu'il a concrétisé son programme d'«action à démarrage rapide» en ce qui concerne les conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques. Il a mis vigoureusement l'accent sur les négociations en vue de la conclusion d'un accord permettant de gérer efficacement les stocks de poissons en haute mer. Doté de vastes forêts, le Canada s'emploie actuellement à élaborer des critères internationalement acceptés de gestion forestière. Il a d'ailleurs commencé à offrir à d'autres pays une assistance technique par l'intermédiaire de son Programme international des forêts modèles.

### **Orientations futures**

Il importe de recueillir de l'information sur les questions touchant le développement durable. L'Institut international du développement durable (IIDD) du Canada est en train de mettre en place un système d'information qui permettra de suivre les activités liées à Action 21. Les gouvernements font de même pour ce qui est de leurs

programmes. Ces dernières années, les gouvernements du Canada ont été soumis à de fortes pressions financières, ce qui les a amenés à insister davantage sur des méthodes innovatrices propres à atteindre les objectifs du développement durable.

## **Coopération internationale**

L'approche qu'a le Canada de la coopération internationale pour le développement durable reflète l'importance qu'il convient d'attacher aux vecteurs économiques comme le commerce, l'investissement et l'aide au développement. Notre pays est d'ailleurs convaincu que l'environnement peut bénéficier d'une libéralisation des échanges et que les considérations d'ordre écologique doivent être prises en compte dans les négociations commerciales. Cette conviction a influencé les positions que nous avons prises pendant les négociations multilatérales de l'Uruguay Round en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et lors de la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La négociation de l'ALENA a comporté le premier examen de l'environnement jamais mené par un pays dans le cadre d'un accord commercial et a donné lieu à la première tentative de prise en compte des considérations d'ordre écologique à chacune des étapes d'une négociation commerciale. Le Canada tire parti de ces progrès en soutenant des mesures et des recherches menées à l'échelle multilatérale qui devraient se traduire par un resserrement des liens entre les politiques ayant trait au commerce et à l'environnement.

Le Canada a appuyé des projets de développement international destinés à améliorer l'état de l'environnement à l'échelle locale. De plus, il encourage les organismes multilatéraux de développement à tenir compte des facteurs environnementaux dans leurs décisions en matière de financement des programmes.

## **Modes de consommation**

Les Canadiens se rendent compte que leurs modes de consommation constituent un élément clé de la problématique du développement durable et prennent donc des mesures en conséquence. Nous reconnaissons que l'appui actif que nous apportons au recyclage, à l'efficacité et aux initiatives de conservation doit être assorti d'efforts visant à sensibiliser le public aux conséquences de la consommation contraire aux principes du développement durable et doit donner lieu à des solutions de rechange, et au Canada et à l'étranger.

L'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, de même qu'une plus grande sensibilisation du public aux conséquences des modes de consommation contraires aux principes du développement durable sont de bons moyens de suivre activités et tendances. Ce faisant, il est possible d'arriver à une utilisation plus efficace de l'énergie et de l'eau, et d'aboutir finalement à des modes de production et de consommation plus responsables.

Pour encourager un usage plus efficient des ressources et réduire au minimum la production de déchets, le Canada a pris des mesures précises, en élaborant, par exemple, le Protocole national sur l'emballage (PNE), sans oublier les stratégies adoptées par les provinces pour limiter les rebuts. Entreprises en collaboration avec le grand public, l'industrie et le gouvernement, les initiatives telles que le Programme de choix environnemental du Canada et l'étiquetage écologique aident les consommateurs à trouver des produits et services moins nuisibles à l'environnement. Les gouvernements eux-mêmes, qui sont parmi les plus gros consommateurs du pays, sont en train de modifier leurs politiques d'achat et d'approvisionnement afin d'accroître la demande de produits recyclés et recyclables.

### **Ressources et mécanismes financiers**

Pour les pays et les économies en développement, la disponibilité des ressources financières revêt une importance déterminante en vue de la réalisation d'un grand nombre des objectifs énoncés dans Action 21. Les ressources que le Canada leur accorde sont considérables et sa contribution s'effectue essentiellement au moyen de l'aide publique au développement (APD) et du Plan vert.

Entre autres exemples très importants de programmes que nous appuyons, il convient de citer le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM). Le FEM finance des mesures concernant des questions de portée globale. Le Canada a appuyé sa phase pilote en lui affectant une contribution de 25 millions de dollars et il participera à la prochaine reconstitution du Fonds. Le FMPM aide les pays en développement à remplacer les produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Canada lui a versé quelque 15 millions de dollars en guise d'appui à ses opérations et il s'est engagé à verser une contribution de 24 millions à sa prochaine reconstitution. Le Canada accorde des crédits à bien d'autres activités de suivi de la CNUED, et notamment à Capacité 21, par l'intermédiaire de laquelle le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prévoira une aide à la planification des mesures en matière de développement durable dans les pays en développement.

Le Canada a intégré les principes du développement durable dans l'ensemble de son programme d'APD. Il promeut notre politique à ce chapitre au sein d'organismes multilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI). La bonne volonté dont notre pays a fait preuve en convertissant un montant maximal de 145 millions de dollars de créances qui lui sont dues par des pays latino-américains au titre de l'APD s'est traduite par le bon aboutissement de négociations portant sur la moitié de cette somme.

## **Transfert de technologies, coopération et développement des capacités**

Notre industrie des services et de l'équipement liés à l'environnement est en position de force. Nous avons des atouts dans de nombreux domaines, en particulier dans le rendement des industries à base de ressources naturelles sur le plan de la protection de l'environnement, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la télédétection utilisée à des fins de gestion des ressources naturelles. Les gouvernements ont également appuyé la formation des travailleurs des industries de l'environnement. La Conférence biennale GLOBE, qui se tient à Vancouver et qui est la plus grande exposition mondiale de biens et de services en matière d'environnement est un exemple qui illustre le rang important que notre pays occupe sur le plan technologique. La prochaine conférence se tiendra en mars 1994.

Le progrès du Canada dans ces domaines a créé des possibilités de transfert des connaissances et des technologies vers les pays en développement. Notre technologie et la formation que nous offrons portent sur des problèmes tels que la distribution de l'eau potable et la gestion des déchets au moyen de programmes bilatéraux et multilatéraux. Les accords de coopération sur le plan environnemental permettent à des pays comme le Mexique d'avoir accès à notre savoir-faire et à nos technologies.

## **Protection et promotion de la santé**

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus des rapports qui existent entre leur santé et l'état de l'environnement, ce qui a amené les gouvernements à élaborer des lois et programmes et les professionnels de la santé à mener des recherches. La réglementation s'est donc resserrée et l'on accorde beaucoup plus d'attention aux besoins sanitaires des populations susceptibles d'être exposées à des risques d'ordre environnemental. Nous pensons en particulier aux populations autochtones qui sont nombreuses à avoir été affectées par la disparition de modes de vie et d'habitudes alimentaires traditionnels par suite de changements intervenus sur les plans de la société et de l'environnement. Nous tirons par ailleurs parti de nos compétences, grâce à un large éventail de projets, pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement.

## **Promotion d'un développement durable sur les plans du logement et des établissements humains**

Nos politiques en matière de logement et d'utilisation des terres sont de plus en plus axées sur les besoins d'ordre social, économique et environnemental. Des programmes nous permettent d'améliorer la qualité des logements et d'en faciliter l'accès. Les gouvernements, le monde des affaires et les chercheurs s'efforcent désormais de rendre plus efficaces l'usage des matériaux de construction ainsi que les systèmes d'énergie et de transport.

La planification des nouvelles collectivités et les modèles de développement cherchent à limiter certains modes de comportement qui ont des répercussions sur l'environnement, comme la dépendance totale à l'égard des voitures particulières pour le transport personnel. On peut atteindre cet objectif au moyen d'une utilisation plus intensive des terres. L'utilisation des terres des zones rurales est également en train de changer afin de préserver les terres agricoles et les écosystèmes.

Les atouts que possède le Canada sur les plans du logement et des établissements humains lui ont permis d'acquérir une mine de connaissances et de compétences qu'il partage avec les pays en développement. Des partenariats internationaux font appel à l'expérience d'institutions, d'experts et d'administrations locales du Canada.

### **Les ressources en eau douce**

Les répercussions sur les cours d'eau des activités agricoles et industrielles ainsi que du développement urbain font maintenant l'objet d'un examen attentif de la part des gouvernements canadiens et des groupes importants de la société. Les responsables politiques considèrent désormais les cours d'eau comme faisant partie d'écosystèmes plus larges. Ils estiment essentiel de réduire la pollution et reconnaissent de plus en plus que les cours d'eau doivent se prêter à de multiples utilisations et, aussi, répondre aux besoins des espèces animales et végétales.

Les besoins spéciaux relatifs aux cours d'eau dans les régions densément peuplées du Canada et dans l'Arctique exigent un examen particulier. Ainsi, des partenariats associant gouvernements, groupes importants et autres parties concernées se réunissent afin de déterminer les meilleures méthodes d'épuration et de gestion de ces cours d'eau. L'expérience que le Canada a acquise en offrant une eau saine à ses citoyens et en gérant ses ressources en eau se traduit dans des projets menés par des organisations canadiennes d'aide au développement.

### **Les produits chimiques et les déchets toxiques**

Les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs s'emploient depuis de nombreuses années à limiter les répercussions des produits chimiques et des déchets toxiques sur l'environnement. En modifiant les procédés destinés à réduire, à réutiliser et à recycler ces produits, les entreprises et les gouvernements ont accompli des progrès tout à fait réels dans le sens de leurs objectifs, qui consistent à diminuer de moitié par rapport à son niveau précédent le volume des déchets solides et dangereux. Ils ont en effet cherché des méthodes novatrices pour réduire les déchets et collaboré avec les agences internationales afin de trouver des moyens, applicables à l'échelle mondiale, de contrôler les produits chimiques toxiques et les déchets dangereux ou radioactifs.

## **Les défis**

La mise en place de collectivités et d'une économie durables exige de nouvelles façons de penser et d'agir. Il est essentiel de comprendre la complexité des écosystèmes et les effets de l'activité humaine. Figurent aussi parmi les mesures importantes à prendre sur le plan national, une utilisation plus efficace des ressources et un frein à la consommation. L'aide au développement et les politiques commerciales ont une grande portée à l'échelle mondiale. D'abord et avant tout, l'instauration d'un développement durable exige un engagement envers la coopération. Les Canadiens conjuguent leurs efforts pour arriver à un consensus sur de vraies solutions pratiques. Nous œuvrons de concert avec la communauté internationale afin que cette approche ait des effets bénéfiques dans le monde entier.

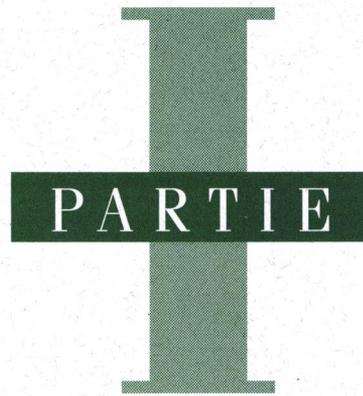
# INTRODUCTION

Ce premier Rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) résume les progrès que nous avons accomplis, les enseignements que nous avons tirés de nos expériences et les défis que nous aurons à relever pour atteindre les objectifs du développement durable. Il met l'accent sur les chapitres et thèmes d'Action 21, qui seront débattus à la séance de 1994 de la CDD.

Dans le présent rapport, le Canada reprend la définition du développement durable donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) : «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Le Canada se rend compte qu'il incombe à chaque individu, à toute organisation importante au sein de la société et à tous les ordres de gouvernement d'intégrer le principe du développement durable dans leur activité. Tous ont commencé à prendre des mesures en ce sens. C'est pourquoi le présent rapport puise des exemples à même la diversité des suites données par les Canadiens au programme Action 21 et met en lumière les nombreux partenariats établis entre des groupes, des gouvernements et des particuliers. (Tous les chiffres de dépenses et autres montants cités sont exprimés en dollars canadiens.)

C'est le gouvernement du Canada qui a préparé le présent rapport, conformément aux lignes directrices proposées par la CDD. Le document que soumet le Canada constitue l'aboutissement de consultations menées auprès de nombreux autres paliers de gouvernement au Canada et de représentants de groupes importants. Le rapport témoigne de la variété des approches adoptées au sein de la société, et expose certains des mécanismes élaborés en vue d'atteindre un consensus. Il montre en outre la voie suivie par les Canadiens en matière de développement durable et fait état de certains des résultats obtenus jusqu'ici.



PARTIE

TENDANCES  
GÉNÉRALES EN  
MATIÈRE DE MISE  
EN OEUVRE  
D'ACTION 21

# PARTIE I

## TENDANCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

*La table ronde locale tenue à London, en Ontario, collectivité de 300 000 habitants, a organisé une importante conférence sous le thème «An Agenda for the Responsible City» [Programme d'action de la cité responsable]. Elle a en outre mis sur pied 500 «vision circles» [cercles de la vision] (petits regroupements de citoyens souhaitant contribuer au façonnement de l'avenir de leur collectivité), auxquels participent plus de 4 000 personnes.*

### Aperçu

L'approche qu'a le Canada de la question du développement durable traduit des réalités qui lui sont propres : faible densité de population, grandes distances entre les centres de l'activité économique, un climat caractérisé par une gamme de températures allant de froides à tempérées, de même qu'un important secteur d'exportation à base de ressources naturelles et à forte consommation d'énergie.

Du point de vue de la superficie, le Canada est le deuxième pays du monde. Il possède le plus long littoral au monde et 7 p. 100 de la masse terrestre. Sa population de plus de 28 millions d'habitants jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés et d'une des meilleures qualités de vie sur cette Terre. De plus, le Canada jouit d'importantes réserves de ressources naturelles. C'est ainsi qu'il détient environ 9 p. 100 des réserves en eau douce de la planète, 10 p. 100 de ses forêts, ainsi que d'importants gisements de pétrole, de gaz, de charbon et de minéraux.

Le Canada est un État fédéral comptant 10 provinces et deux territoires. Son régime constitutionnel et politique donne à tous les ordres de gouvernement un certain pouvoir en ce qui concerne les questions d'ordre écologique, économique et social liées au développement durable. Les gouvernements se sont dotés de mécanismes de coordination des politiques qu'ils formulent et des activités qu'ils mènent en matière de développement durable. De plus, ils agissent en toute indépendance dans leur champ de compétence.

Les populations autochtones canadiennes jouent un rôle important en ce qui concerne la problématique du développement durable. En vertu de traités et d'accords, de nombreuses communautés autochtones possèdent des droits, garantis par la constitution,

à l'utilisation de ressources ou de terres. Le recours continu, inscrit dans la tradition, des peuples autochtones aux ressources renouvelables, leurs valeurs culturelles traditionnelles et leurs connaissances du milieu naturel sous-tendent en outre l'importance de l'environnement pour bon nombre de ces communautés.

L'économie canadienne se fonde, dans une très grande mesure, sur les principes de la libre entreprise. Elle est étroitement intégrée à l'économie mondiale. Notre législation conférant une grande marge de manoeuvre au secteur privé, celui-ci doit assumer une importante responsabilité à l'égard de nombreuses facettes du développement durable.

La tradition d'une action structurée de la part d'organisations et de particuliers constitue un élément fondamental du tissu social canadien. Les syndicats, les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG) sont les principaux intervenants lorsqu'il s'agit de définir les priorités à suivre et l'action que la population canadienne doit exercer sur le plan du développement durable.

Le Canada compte également une longue tradition de coopération internationale, qui s'est étendue pour englober désormais l'optique du développement durable, surtout depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, et communément appelée Conférence de Stockholm. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est le principal véhicule de l'aide au développement international. Le souci croissant manifesté au Canada à cet égard a abouti à la création de nouvelles institutions ou à l'expansion d'anciennes, qui se penchent sur les divers aspects du développement durable. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Canada a annoncé que le mandat du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), centre financé par le gouvernement fédéral, serait élargi de façon à mettre l'accent sur le développement durable et à appuyer la mise en oeuvre du programme Action 21. D'autres organisations du secteur privé comme l'Institut international du développement durable (IIDD), possèdent en outre de grandes compétences et entreprennent de multiples activités dans ce domaine. Cet institut a été créé pour favoriser le principe du développement durable dans le processus décisionnel et mène des programmes de recherche et de communication liés au suivi apporté à la CNUED.

On trouvera une présentation complète de l'économie, de la population et de l'environnement du Canada, ainsi que des liens qui les unissent, dans le Rapport national du Canada, qui a été soumis en 1991 au Secrétariat de la CNUED.

#### **(a) Le concept de développement durable**

Au Canada, le débat qu'ont suscité les moyens les plus opportuns de prendre en compte de façon intégrée dans les processus décisionnels les valeurs d'ordre économique, environnemental et social a évolué après avoir pour la première fois retenu l'attention

*Grâce à son programme de «boîtes bleues», la province de l'Ontario détient le record mondial du recyclage. Ces boîtes ont été mises à la disposition des résidents de municipalités où vivent 80 p. 100 de la population de plus de 10 millions d'habitants de la province. Elles leur permettent de séparer, pour la collecte hebdomadaire, les produits recyclables comme le verre, les boîtes de conserve et les journaux. Selon certaines études, plus de 90 p. 100 des gens qui disposent de ces boîtes les utilisent régulièrement. Un élément important de ce programme est l'appui dont il bénéficie de la part de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc., organisme industriel qui comprend des fournisseurs de produits d'épicerie et des producteurs de matériel d'emballage et de boissons gazeuses.*

*L'Institut international du développement durable (IIDD) a lancé le projet Earth Enterprise [Entreprise Terre], lequel vise à soutenir la mise en place d'un réseau d'appui aux entrepreneurs dans le domaine écologique et de les encourager à tirer parti des débouchés qui vont dans le sens de la réalisation du développement durable. Ce projet porte sur les possibilités qui s'offrent des points de vue des marchés, des technologies, du financement et des nouvelles pratiques commerciales. Il encourage les entreprises à modifier en profondeur leurs modes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux, la gestion des déchets et leurs rapports avec le personnel. Ont participé à ce projet environ 1 000 personnes au Canada, aux États-Unis et au Mexique.*

à l'issue de la Conférence de Stockholm. Ce débat s'est encore animé davantage après que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) eût prôné en 1987 une approche plus intégrée de cette question.

Ayant été un des premiers pays à donner suite aux conclusions de la Commission Brundtland, le Canada a établi en 1986 le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, lequel a mis en présence des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne. Dans le rapport qu'il a présenté l'année suivante, le groupe de travail a recommandé une série de mesures propres à rapprocher le Canada de l'objectif d'un développement durable. À titre d'exemple, mentionnons la création de l'IIDD et des tables rondes sur l'environnement et l'économie dont nous discuterons plus loin dans la Partie I.

L'essence de l'optique du développement durable tient au fait qu'un environnement sain et une base de ressources productives peuvent procurer des retombées économiques de longue durée. La prospérité économique peut garantir la capacité de soutenir une gestion éclairée des ressources et de protéger la qualité de l'environnement. Elle peut aussi sous-tendre la mise au point des technologies nécessaires pour atténuer ou prévenir la pollution, de même que pour améliorer l'état sanitaire de la population. La prospérité économique est de nature à faciliter l'intégration du souci de l'environnement dans les processus décisionnels de tous les secteurs de la société. Notre tâche est d'assurer cette intégration.

### **(b) Tendances en ce qui concerne l'état d'esprit du public**

Les Canadiens se rendent de mieux en mieux compte du fait que l'économie et l'environnement sont les deux côtés de la même médaille. Selon les derniers sondages, les Canadiens s'inquiètent vivement de la qualité de l'environnement. De plus, une très grande majorité d'entre eux estime qu'une économie vigoureuse et en expansion est compatible avec un environnement propre, voire qu'elle en est tributaire.

La tenue de la CNUED a coïncidé avec un élargissement de la perception qu'a le public de la problématique de l'environnement, et elle y a probablement contribué. Nous croyons en effet que seules une coopération mondiale et des mesures prises à l'échelle locale pourront aboutir à des solutions à long terme. Fait sans précédent, selon une étude de l'opinion, une majorité de Canadiens a, en 1993, fait reposer la responsabilité primordiale de la protection de l'environnement sur les particuliers; en effet, on considère maintenant que le changement des modes de vie constitue la clé permettant de résoudre les problèmes d'ordre écologique.

### **(c) Les priorités du Canada à la CNUED**

Lors de la CNUED, le Canada a proposé un programme d'action à «démarrage rapide» afin que soient accomplis des progrès à l'échelle internationale sur le plan du développement durable. Il a demandé instamment à tous les pays d'élaborer dans ce domaine

leurs propres stratégies et plans nationaux. Notre pays a plaidé en faveur d'une signature, d'une ratification et d'une mise en oeuvre rapides de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Il a d'ailleurs été le premier pays développé à les ratifier en décembre 1992.) Nous avons incité les pays développés à aider les pays en développement à adopter l'optique du développement durable, cette aide portant sur trois volets liés les uns aux autres — l'aide proprement dite, le commerce et la dette. Le Canada a renouvelé son engagement envers les Nations Unies, à l'égard de l'établissement de la CDD, et à l'égard d'autres institutions multilatérales. Nous avons pressé les États d'oeuvrer en faveur de la conclusion d'un accord mondial sur la prévention de la surpêche en haute mer ainsi que de l'élaboration de critères, idéalement dans le cadre d'une convention mondiale, destinés à assurer la préservation et l'exploitation durable des forêts mondiales.

## Mesures prises à ce jour

Le Canada donne suite à la CNUED dans plusieurs domaines. Ce suivi a pour noyau un processus caractérisé par la transparence, une démarche englobante et l'obligation de rendre des comptes à propos des efforts déployés en vue de dégager un consensus sur les questions ayant des incidences sur l'environnement.

### ***Échelle nationale***

#### **(a) Principaux groupes et particuliers**

La concrétisation du concept de développement durable incombe à tous les Canadiens. Les particuliers, les institutions et les principaux groupes ont été invités à relever ce défi. Dans cet esprit, les principaux groupes ont lancé de nombreuses initiatives dans leurs champs de compétence respectifs. Cela dit, l'action menée au Canada a notamment porté sur la création de mécanismes permettant de réunir les représentants de parties intéressées et des principaux groupes, afin de s'attaquer à des questions importantes qui touchent tous les Canadiens.

##### (i) Tables rondes

La création de tables rondes sur l'environnement et l'économie aux échelles fédérale, provinciale, territoriale et locale constitue un exemple du type d'action enclenchée. Bien que leur composition et leur mandat diffèrent, ces tables rondes ont un objectif commun : promouvoir les principes et pratiques du développement durable, ce qu'elles font en dégagant un consensus parmi les représentants d'importants groupes et secteurs. Ces instances donnent à des décideurs l'occasion de discuter en toute franchise de questions portant sur le binôme environnement-économie et, ensuite, de soumettre directement des recommandations à leurs chefs de gouvernement et aux dirigeants du secteur privé. Dans l'ensemble du territoire canadien, il y a aujourd'hui plus d'une centaine de tables rondes qui se réunissent au niveau local. La plupart des

*Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait adopter en 1992 la Commissionner on Resources and Environment Act [Loi sur le commissaire aux ressources et à l'environnement]. Le commissaire s'occupe des questions liées à l'utilisation des sols ainsi que des dossiers connexes de la gestion des ressources et de l'environnement; ce mandat comprend l'élaboration d'une stratégie provinciale, la mise en oeuvre de modes régionaux de planification, le lancement de processus communautaires et participatifs, de même qu'un régime de règlement des différends. Il encouragera les populations autochtones à participer à tous les processus relevant de son mandat et les concernant.*

*Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé un certain nombre de programmes de gestion des eaux, notamment :*

- *le Programme de protection des bassins hydrographiques, qui contrôle l'utilisation des sols et établit des zones tampons le long des cours d'eau;*
- *le Programme de protection des eaux souterraines, qui vise à protéger les nappes aquifères approvisionnant les villes en eau potable au moyen d'un processus de contrôle de l'utilisation des sols à l'intérieur des champs de captage des municipalités;*

tables rondes provinciales et territoriales ont entrepris, voire terminé, l'élaboration de stratégies de développement durable applicables à la province ou territoire relevant de leur compétence.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) s'est efforcée d'arriver à un consensus sur des pratiques durables en matière de foresterie; cette démarche fournit un bon exemple du succès des tables rondes. La Table ronde sur le développement durable des forêts a réuni des représentants de tous les principaux groupes s'intéressant aux forêts canadiennes : main-d'oeuvre, entreprises, écologistes, universitaires, populations autochtones et gouvernements. Après un travail intensif de 18 mois, les participants à ce processus ont adopté un ensemble de principes directeurs sur l'avenir des forêts canadiennes. Chacun de ces groupes prépare maintenant un plan d'action exposant la contribution qu'il apportera en guise de soutien à ces principes.

#### (ii) Projet de société

En novembre 1992, des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne - monde des affaires, gouvernements, collectivités, organisations vouées à l'environnement et au développement international - se sont réunis afin de trouver les moyens de mobiliser le plus large éventail possible de citoyens et de relever ainsi les défis de la CNUED, d'une part, et s'entendre sur les mesures à prendre en vue de faire la transition vers l'optique du développement durable, d'autre part. Afin d'arriver à cette indispensable transition, ils ont convenu qu'il fallait créer une coalition chargée d'aboutir à un consensus. Celle-ci explorerait les divers moyens d'enclencher les mesures nécessaires, de favoriser la collaboration et d'établir les mécanismes appropriés pour rendre compte des progrès accomplis.

Ce partenariat est fondé sur la reconnaissance de trois principes : premièrement, la transition vers le développement durable est une responsabilité collective; deuxièmement, il faut que tous les échelons et secteurs de la société concourent à l'identification et à la mise en oeuvre des transformations nécessaires; troisièmement, les partenariats et les réseaux, la collaboration, la formation de consensus et la coopération seront essentiels à la concrétisation des mesures convenues.

Les efforts visent actuellement à mobiliser les Canadiens et à les préparer aux changements, à planifier un avenir durable et à tirer les leçons des expériences acquises. Voilà les composantes jugées nécessaires pour élaborer une stratégie nationale de développement durable au Canada.

### **(b) Gouvernement fédéral**

Lancé en décembre 1990, le Plan vert représente le cadre stratégique et le plan d'action du gouvernement fédéral en faveur du développement durable. Il s'attaque aux nombreuses questions prioritaires qui sont exposées dans Action 21 et qui sont pertinentes d'un point de vue canadien. On y reconnaît que, pour vraiment atteindre l'objectif du développement durable, il nous faut tenir compte des considérations d'ordre écologique dans les décisions prises par l'ensemble de la société et de ses institutions. Comme le Plan vert a été conçu pour s'adapter à l'information et aux expériences récentes, il a évolué en fonction des nouvelles priorités qui découlent, par exemple, des engagements pris à la CNUED.

### **(c) Coopération provinciale, territoriale et intergouvernementale**

Étant donné la division des pouvoirs qui caractérise notre système fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires sont au coeur de l'ordre du jour du Canada en matière de développement durable. Ils ont d'ailleurs participé activement à l'ensemble du processus de la CNUED et y ont depuis donné suite de maintes manières. Ainsi, le gouvernement du Québec, soucieux de coordonner les mesures à prendre, a créé un Comité interministériel du développement durable.

Il existe plusieurs organisations ayant pour mandat de resserrer la coopération entre les gouvernements. Un certain nombre d'entre elles ont favorisé une approche harmonisée envers les mesures de suivi que le Canada a prises après la CNUED. C'est ainsi que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a préparé une évaluation d'Action 21 et des conventions de manière à pouvoir définir ses priorités et établir ses plans de travail, déterminer le rôle qu'il lui appartient de jouer sur le plan du suivi de la CNUED et inciter les gouvernements à emboîter le pas.

### **(d) Les collectivités urbaines et locales**

Un certain nombre de municipalités canadiennes ont concouru à la formulation de la Common Declaration on Behalf of the World's Cities and Local Authorities [Déclaration commune au nom des villes et autorités locales du monde], laquelle a été soumise à la CNUED. Après la Conférence, les municipalités ont continué d'élaborer des stratégies locales concernant l'environnement et le développement durable.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a établi une liste de contrôle qui porte sur certaines des questions sectorielles soulevées dans Action 21 et a exhorté ses membres à s'en inspirer ainsi que de sa politique révisée relative au développement durable lorsqu'ils définissent des stratégies à l'échelle locale.

• le Programme de classement des cours d'eau, en vertu duquel on fixera des normes de qualité de l'eau dans les rivières et les lacs, en plus de chercher à assurer la durabilité de l'utilisation des sols à l'intérieur des bassins hydrographiques.

*Un Programme de gestion des déchets solides établira des décharges qui seront conçues de façon à respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement; il débouchera sur la fermeture de dépotoirs qui risquent de contaminer une nappe phréatique.*

### **Dimension internationale**

L'accomplissement de progrès à l'échelle mondiale en matière de développement durable constitue une des pierres angulaires de la politique étrangère canadienne. Le Canada est bien placé pour collaborer au règlement de ces questions, car il participe à l'action de nombreuses organisations intergouvernementales clés, tant dans le système des Nations Unies que dans d'autres instances.

Dans le cadre de la CNUED ou dans d'autres contextes, notre pays a contribué à la conclusion de nombreux accords internationaux comportant des objectifs allant dans le sens du développement durable. C'est le cas, notamment, de la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), aux termes de laquelle les huit États circumpolaires s'engagent à exécuter un programme de protection de l'environnement et de développement durable associant les populations autochtones de cette région.

#### **(a) La Convention sur la diversité biologique**

Les gouvernements canadiens ont commencé à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention sur la diversité biologique bien avant sa ratification. Étant donné les différentes responsabilités qu'assument les divers ordres de gouvernement dans le secteur des ressources naturelles, leurs ministres ont uni leurs efforts en vue d'adopter un plan de suivi. Cette démarche prévoit notamment la préparation d'une Stratégie canadienne en matière de biodiversité d'ici novembre 1994.

L'élaboration de cette stratégie s'appuie sur la coopération entre gouvernements et sur les avis que leur présente le Groupe consultatif de la Convention sur la diversité biologique composé de représentants d'une large gamme de secteurs : environnement, parcs et faune, foresterie, pêche, agriculture, extraction minière, biotechnologie, droit, monde universitaire, milieux des affaires, syndicats et populations autochtones.

Par l'entremise du CCME, du Conseil canadien des ministres chargés des parcs et du Conseil des ministres de la faune du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux, et les administrations territoriales, ont convenu de s'engager à achever le réseau canadien d'aires protégées. Ils coopèrent en vue d'élargir le système des parcs et de protéger des lieux et des espèces en particulier, l'objectif étant de porter la proportion des aires protégées à 12 p. 100 du territoire national.

#### **(b) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

Les gouvernements et les représentants des principaux groupes canadiens, en particulier de l'industrie, ont déjà entrepris de mettre en oeuvre au niveau national la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre du programme d'action «à démarrage rapide» annoncé à la CNUED. Notre pays a ratifié la Convention et s'est engagé à adopter des mesures pour atténuer les changements climatiques, s'adapter à ses effets éventuels, sensibiliser davantage le public et

acquérir une meilleure connaissance scientifique de ces changements et des mesures susceptibles d'être prises pour y parer, enfin, pour collaborer avec les autres pays dans tous ces domaines.

Dans un premier temps, le Canada s'est fixé pour objectif national de stabiliser aux niveaux de 1990, d'ici l'an 2000, les émissions nettes de gaz à effet de serre non visées par le Protocole de Montréal. Les gouvernements canadiens ont conjugué leurs efforts à ceux des principaux groupes et de particuliers afin de définir et mettre en oeuvre des mesures permettant d'atteindre cet objectif. Ces mesures reposeront sur les principes et considérations énoncés dans la Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète, que le Canada a adoptée, et sur des stratégies similaires élaborées par des gouvernements provinciaux.

Le Canada a récemment rendu publique, à des fins de discussion, une ébauche de son premier Rapport national sur les changements climatiques. Ce document fournit, en quelque sorte, un instantané des mesures prises actuellement par les gouvernements, des ONG, des collectivités et le secteur privé canadiens. Ce rapport contribuera à susciter une compréhension commune des progrès accomplis et servira de fondement solide au débat à mener sur les mesures qu'il conviendra de prendre pour honorer nos engagements nationaux et nos obligations internationales en la matière.

### **(c) L'aide, le commerce et la dette**

La CNUED a clairement souligné qu'il importe d'agir à propos des questions liées à la pauvreté et à la dette dans le monde en développement afin d'aider les pays démunis, et toute la planète d'ailleurs, à prendre le virage du développement durable. On trouvera à la Partie II, Section I (Coopération internationale) et Section III (Ressources et mécanismes financiers) un exposé de l'action et des priorités du Canada à propos de ces questions.

### **(d) Le système des Nations Unies**

Depuis la tenue de la CNUED, le Canada joue un rôle actif au sein de plusieurs organismes des Nations Unies afin de trouver des solutions plus efficaces à la problématique du développement durable. Figurent parmi ces organismes la CDD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Assurant la vice-présidence du bureau de la CDD, le Canada prend part aux travaux en cours de la Commission et il se propose de participer aux groupes de travail sur la technologie et sur les finances qui siégeront entre les séances de la Commission.

Le Canada a soutenu vigoureusement la participation d'ONG au processus de la CNUED et il continue de les encourager à contribuer aux travaux de la CDD, pendant et entre les séances de la Commission.

### **(e) La pêche en haute mer**

Lors de la CNUED, le Canada a obtenu un soutien mondial en vue de la tenue d'une conférence intergouvernementale, sous les auspices des Nations Unies. Cette conférence aurait pour mandat de s'attaquer à la gestion des stocks chevauchants et des grands migrateurs en haute mer. Depuis, on a assisté à plusieurs initiatives, dont des consultations sur les informations techniques et scientifiques sous l'égide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et une réunion d'États partageant les mêmes vues, tenue à St. John's (Terre-Neuve). Notre pays a été un des chefs de file à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs, en soumettant notamment un projet de convention au cours de la première séance de fond de juillet 1993. Le Canada continue d'oeuvrer en faveur de l'adoption de règles internationales contraignantes applicables à ce type de pêche.

### **(f) Les forêts**

Le Canada a cherché à multiplier les appuis en faveur de critères internationalement acceptés pour la gestion durable des forêts, qui feraient idéalement l'objet d'une convention mondiale. Une série normalisée de règles permettrait ainsi de mesurer plus précisément les pratiques de gestion durable des forêts.

La Stratégie nationale sur les forêts du Canada énonce des mesures prioritaires à prendre dans ce domaine au cours des cinq prochaines années; elle sert également de cadre en vue d'une mise en oeuvre efficace des principes directeurs adoptés à la CNUED. Sur tout son territoire, le Canada a mis en place un Réseau de forêts modèles comprenant 10 emplacements. Il souhaite, par ce moyen, s'atteler aux questions liées à la durabilité dans les principaux écosystèmes forestiers; on peut mentionner, parmi ces questions, l'habitat faunique, la biodiversité, les bassins hydrographiques, les loisirs et la pêche, ainsi que les utilisations à caractère économique.

Le Réseau de forêts modèles est actuellement jumelé au Programme international des forêts modèles. Le Mexique, qui a accepté d'être notre premier partenaire, à repéré deux emplacements et s'est engagé à égaler notre contribution. La Russie sera notre deuxième partenaire et créera un emplacement dans la partie orientale du territoire de Khabarovsk. Des pourparlers sont en cours avec un troisième État partenaire éventuel. Un réseau reliant les emplacements nationaux et internationaux permettra d'échanger de l'information, des expériences et des technologies et, partant, de mieux définir la gestion durable des forêts.

Les provinces jouent un rôle clé dans ce secteur et partagent leurs expériences. Ainsi, le gouvernement de la Colombie-Britannique coopérera avec la Malaisie afin d'y mettre en place une école de foresterie, grâce à des crédits débloqués par le gouvernement fédéral.

## **Orientations futures**

Le principal défi à relever consiste à tirer parti des progrès accomplis à ce jour afin de régler les problèmes d'ordre écologique actuels, d'intégrer le souci de l'environnement dans la prise de décisions, d'éviter l'émergence de nouveaux problèmes et, enfin, d'élaborer des politiques favorisant la prospérité économique et l'efficacité des gouvernements.

Aucun pays, gouvernement, groupe principal ou particulier ne peut, à lui seul, traduire dans la réalité le concept du développement durable. Tous les partenaires se doivent de poursuivre leur coopération en vue de formuler et de réaliser des plans d'action visant à assurer un développement économique et social respectueux de l'environnement.

### **(a) Progrès accomplis**

Les gouvernements, les principaux groupes et les particuliers de toutes les régions du Canada ont pris de nombreuses mesures de mise en oeuvre des décisions énoncées dans le programme Action 21. On en trouvera divers exemples tout au long du présent rapport.

Un des fondements essentiels qui conditionnent les mesures à prendre à l'avenir concerne le besoin immédiat de recueillir de l'information pertinente et exacte sur ce que les Canadiens, leurs gouvernements, les principaux groupes et institutions font pour atteindre l'objectif de la durabilité.

L'IIDD est en train de mettre au point, au nom du «Projet de société», un système d'information ayant pour buts, d'abord, de repérer et de communiquer des renseignements sur les activités menées au Canada à l'appui du programme d'action de la CNUED et, ensuite, de mettre en lumière les domaines sur lesquels les efforts ultérieurs devraient être axés pour concrétiser les engagements pris à la CNUED. Ce système d'information servira de mécanisme aux organisations désireuses de communiquer à d'autres leur action en cours et les mesures qu'elles prévoient prendre plus tard. Il assurera également une meilleure compréhension des diverses initiatives entreprises à travers le pays, en plus de faire apparaître d'autres domaines où des mesures s'imposent.

Certains gouvernements ont également passé en revue leurs programmes liés à la CNUED. Ces examens ont pour buts, entre autres, d'évaluer le volume de leur activité, de déterminer les possibilités de coopération et de définir les domaines où il conviendrait de renforcer leur action.

**(b) Problèmes et contraintes**

Au cours des dernières années, les gouvernements du Canada ont fait face à des pressions financières considérables. Les recettes n'ont pas suivi les demandes de services, suscitant des inquiétudes à propos des niveaux de taxation et de la dette publique, d'où l'accent accru sur des approches novatrices et partagées pour réaliser les objectifs du développement durable. Il n'en demeure pas moins que les Canadiens sont de plus en plus conscients de la relation positive qui unit l'environnement et l'économie et maintiennent leur engagement envers le développement durable.

# II

PARTIE

# QUESTIONS INTERSECTORIELLES

## PARTIE II, SECTION I

# COOPÉRATION INTERNATIONALE

### **Le commerce comme moyen de promotion du développement durable**

Le Canada a participé activement à la promotion du développement durable à l'occasion de diverses négociations visant la libéralisation des échanges, notamment : les négociations commerciales multilatérales l'Uruguay Round du GATT; l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Dans le cadre de ces négociations, le Canada estime que le commerce entraîne la croissance économique, laquelle permet de dégager des ressources à des fins de protection de l'environnement; par ailleurs, un environnement sain assure les ressources écologiques et naturelles nécessaires au soutien à long terme de la croissance économique stimulée par le commerce. Terminé en décembre 1993, l'Uruguay Round comporte des clauses visant à favoriser le développement durable. La diminution ou l'élimination progressives des droits de douane devrait favoriser l'amélioration de l'environnement grâce à un meilleur accès aux biens et services, notamment au matériel utilisé pour réduire la pollution.

L'ALENA, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, préserve le droit de chaque pays d'adopter les normes qu'il juge nécessaires à la protection de son environnement. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont spécifiquement confirmé dans cet accord leur engagement envers le développement durable. Grâce à des dispositions et ententes accessoires relatives à l'environnement et à la libéralisation des échanges, l'ALENA devrait avoir des retombées positives sur le milieu nord-américain.

Le Canada s'emploie activement à accroître l'effet de renforcement mutuel des politiques ayant trait au commerce et à l'environnement. D'ailleurs, les considérations d'ordre écologique avaient été intégrées au mandat des équipes canadiennes de négociation de l'ALENA. Des communications fréquentes et portant sur le fond des questions entre le Comité de révision des évaluations environnementales, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des groupes d'intérêts non

gouvernementaux ont joué un rôle important dans l'élaboration des dispositions de l'ALENA relatives à l'environnement. C'était la première fois qu'un processus de ce type était utilisé au cours de la négociation d'un accord commercial. Pour la première fois également, un accord commercial faisait l'objet d'un examen du point de vue écologique.

De même, les provinces et les territoires et d'autres grands groupes ont joué un rôle de premier plan dans la préparation de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui a été conclu en 1993 et qui entrera en vigueur au début de cette année. Cet accord complétera l'ALENA en jetant de solides bases, sur le plan écologique, sur lesquelles on pourra développer des relations commerciales plus libérales. Ses dispositions prévoient notamment un resserrement de la coopération sur les questions touchant l'environnement.

En outre, le Canada poursuit activement l'objectif consistant à lier plus efficacement les questions relatives au commerce et à l'environnement par l'intermédiaire des organisations internationales. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a oeuvré en liaison étroite avec des parties intéressées à l'échelle nationale en vue de fournir son apport à l'élaboration des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en vue de l'amélioration du renforcement mutuel des politiques et accords dans les domaines du commerce et de l'environnement. Dans le cadre du GATT, le Canada a participé activement au Groupe de travail sur les mesures concernant l'environnement et le commerce international. Il a également appuyé les travaux concernant les programmes d'emballage et d'étiquetage, qui ont été amorcés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

De plus, le Canada a pris l'initiative d'établir un Groupe de travail sur le commerce et la durabilité, sous les auspices de la TRNEE. Ce groupe de travail a soumis périodiquement des avis au Premier ministre sur la dimension écologique des accords commerciaux. Il examine en ce moment des questions comme les liens entre le commerce et l'environnement dans le contexte du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Le CRDI a lancé divers projets, notamment l'examen des questions de l'étiquetage écologique et du commerce avec les pays en développement, et l'IIDD a réuni des experts qu'il a chargés d'élaborer des Principes sur le commerce et le développement durable, en guise de contribution au rapprochement de ces deux domaines stratégiques.

**Mettre des ressources financières suffisantes à la disposition des pays en développement et encourager l'adoption de politiques macroéconomiques propices à l'environnement et au développement**

Un aspect fondamental de notre coopération internationale est le dialogue bilatéral et multilatéral auquel le Canada prend part avec les pays en développement et les institutions financières internationales, afin de promouvoir des politiques d'intégration du développement et de l'environnement. Il a également encouragé les agences multilatérales à intégrer le principe du soulagement de la pauvreté dans leur programmation courante et à mettre davantage l'accent sur les questions liées au sexe.

On trouvera à la Partie II, Section III un exposé des politiques canadiennes d'aide au développement et d'allégement de la dette.

## **PARTIE II, SECTION II**

# **CHANGEMENT DES MODES DE CONSOMMATION**

### **Contexte**

De nombreux Canadiens se rendent maintenant compte de la nécessité de s'attaquer à des questions liées à la consommation et ont posé des gestes concrets en ce sens. Selon un sondage d'opinion, les Canadiens sont convaincus qu'ils devront consommer moins et sont prêts à réaliser l'objectif du développement durable quitte à accepter une augmentation des prix et à modifier leur style de vie. Figurent parmi les activités précises par lesquelles les Canadiens ont manifesté leur volonté de réexaminer leurs modes de consommation : des efforts en vue de réduire les déchets des ménages, des entreprises et des industries au moyen de programmes de recyclage et de compostage, l'utilisation de produits faits à partir de matériaux recyclés ainsi qu'une utilisation plus efficace et une meilleure conservation de l'énergie et de l'eau.

### **Mettre l'accent sur les modes de production et de consommation contraires aux principes du développement durable**

L'examen des questions liées à la consommation a constitué à la fois un centre d'attention et une occasion d'établir des partenariats au sein des organismes, des institutions, des entreprises et des collectivités, et entre eux.

Dans leur action d'éducation du public, de nombreuses ONG canadiennes ont fait un lien entre les questions de consommation et des préoccupations plus larges portant sur les rapports entre les dimensions économique, politique et sociale.

#### **(a) Établissement de rapports sur l'état de l'environnement**

Rendre compte de la situation environnementale est une façon d'informer la population à propos de la consommation. Les «Rapports sur l'état de l'environnement» (REE) fournissent des renseignements sur l'environnement canadien sous tous ses aspects, y compris son état actuel et les tendances qui se dessinent, les rapports entre les

activités humaines et l'environnement, les effets des changements sur les écosystèmes et sur l'utilisation des ressources, ainsi que l'action menée en vue de protéger et de remettre en état l'environnement. Cette information peut aider les responsables politiques, les décideurs du secteur privé et les consommateurs à faire des choix responsables. Le REE national du Canada de 1996 comprendra un chapitre sur l'évolution des styles de vie. Au fur et à mesure que le public est plus sensibilisé aux liens qui existent entre la consommation et l'état de l'environnement, nous espérons pouvoir intensifier notre action afin de modifier les comportements dans ce domaine.

Des gouvernements et des secteurs industriels ont publié des rapports de ce type. À ce jour, par exemple, outre le gouvernement fédéral qui produit un rapport national, six provinces ont fait paraître un Rapport sur l'état de l'environnement sur leur territoire.

Le type de REE que produisent le Canada et la Colombie-Britannique met l'accent sur la santé d'écosystèmes pris dans leur globalité. Cette tentative de détermination par modélisation de la tolérance des écosystèmes vise à déboucher sur une analyse beaucoup plus intégrée que ne le ferait un rapport ne s'intéressant qu'à la concentration de produits polluants donnés.

Dans l'optique d'une meilleure compréhension des changements qui surviennent dans notre environnement, le Canada est en train de mettre au point un ensemble national d'indicateurs qui soit compréhensible, scientifiquement crédible et utile aux décideurs ainsi qu'à l'ensemble de la population. Sont également en cours d'élaboration d'autres indicateurs touchant notamment la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau dans les municipalités, qui permettront de suivre les tendances à cet égard.

#### **(b) Activités internationales**

Tant l'ACDI que le CRDI poursuivent des travaux mettant en valeur des modes de consommation et de production plus durables dans d'autres pays. Ainsi, le projet actuellement de l'ACDI en cours au Nicaragua vise à améliorer et à étendre des portions du réseau de transmission électrique du pays. D'une valeur de 10 millions de dollars, le projet permettra de limiter les pertes du système électrique et, partant, le recours aux combustibles fossiles. S'il est concluant, le projet aboutira à une réduction d'environ 60 000 tonnes par an des émissions de gaz carbonique.

### **Élaborer des politiques et des stratégies nationales visant à encourager le changement des modes de consommation contraires aux principes du développement durable**

D'importants groupes et des gouvernements au Canada se sont dotés de stratégies conçues dans le but d'encourager l'adoption de modes de consommation plus durables. On peut regrouper des exemples de ces initiatives sous les rubriques du chapitre d'Action 21 consacré aux modes de consommation.

**(a) Encourager une utilisation plus efficace de nos ressources**

Regroupés dans le cadre de l'Initiative d'écocivisme du gouvernement fédéral, les Partenaires de l'environnement ont réservé une partie de leur subvention pour aider des groupes communautaires à faire du compostage et à mettre sur pied des projets de recyclage. Bien que ces derniers aient eu pour but précis de réduire le volume des ordures jetées dans les décharges, un large pourcentage d'entre eux comportaient un volet visant à sensibiliser le public au recyclage, à la diminution de la consommation et à la réutilisation des produits.

Les entreprises canadiennes de production d'électricité sont en train de passer d'une gestion axée sur l'offre à une gestion axée sur la demande afin de réduire les pointes de la demande (et, du même coup, retarder l'ajout de grandes installations de production) et de diminuer l'utilisation de l'électricité. Ces mesures ont déjà des incidences sensibles du point de vue des économies d'énergie. Hydro Ontario est le plus important service public d'électricité du Canada. Cette société estime que, depuis 1992, ses initiatives en matière de gestion énergétique ont entraîné une baisse de 3 p. 100 de la demande, soit des économies de 312,4 mégawatts sur le plan de la demande et de 1,8 terawatt par heure en matière d'énergie.

Autre exemple, l'Église unie du Canada, l'une des plus importantes confessions du pays, a fait de la modification des modes de consommation et des styles de vie la pierre angulaire de son énoncé de politique «One Earth Community - Ethical Principles of Environment and Development» [Une seule collectivité sur Terre : Principes moraux en matière d'environnement et de développement]. Elle y encourage ses fidèles à évaluer les édifices à vocation religieuse afin d'y garantir une utilisation raisonnable de l'énergie et des matériaux.

Pour les Inuit du Canada qui ont été contraints de modifier leur style de vie traditionnel à la suite de la contamination de l'environnement, la principale variable des changements à apporter aux modes de consommation constitue l'utilisation, dans une optique de développement durable, des ressources de la faune et de la flore. Pour donner suite aux préoccupations des Inuit, la SPEA met l'accent, entre autres, sur l'utilisation des ressources dans le contexte du développement durable.

**(b) Réduire au minimum la production de déchets**

Le Protocole national sur l'emballage (PNE) comprend un ensemble de politiques visant à réduire au minimum les effets de l'emballage sur l'environnement et à diminuer d'au moins 50 p. 100 d'ici l'an 2000, par rapport au niveau de 1988, le volume des emballages envoyés au rebut. L'objectif provisoire de 20 p. 100 fixé pour le 31 décembre 1992 a été atteint.

Mis au point par un groupe de travail composé de représentants des gouvernements, de l'industrie de l'emballage, et d'organisations de défense des consommateurs et de l'environnement, le Protocole a été adopté par le CCME en 1990. Le groupe de travail a élaboré le Code canadien des bonnes pratiques d'emballage en vue d'aider les fabricants, les responsables de la commercialisation et les distributeurs à évaluer les répercussions sur l'environnement de leurs emballages et à en modifier la conception et la production de manière à réduire au minimum la production de déchets. Le Protocole a débouché sur la mise en place d'un Système national de surveillance des emballages, dont le mandat est le suivant : surveiller la réalisation des objectifs fixés ainsi que le volume d'emballages qui sont produits, utilisés, réutilisés, recyclés et jetés.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont adopté des programmes de réduction au minimum des déchets, par exemple :

- la stratégie de réduction au minimum des déchets de la Saskatchewan qui prend en compte les coûts associés à la durée de vie de ces déchets;
- le programme «Action on Waste» [lutte contre le gaspillage] de l'Alberta, qui vise à réduire de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, le volume des déchets solides traités par les municipalités;
- le programme de recyclage du Manitoba, dont le but est de porter à environ 75 p. 100 le recyclage des ordures ménagères d'ici 1996.

On trouvera d'autres exemples de ce type d'activité à la Partie III, Section IV.

### **(c) Orienter les choix des consommateurs canadiens vers des produits respectueux de l'environnement**

Le Programme de choix environnemental du gouvernement fédéral est une initiative relevant du Plan vert; il consiste à évaluer les produits et services du point de vue de leurs répercussions sur l'environnement et à communiquer de l'information à ce sujet. L'Éco-Logo est le symbole de l'homologation accordée en vertu de ce programme aux produits et services qui satisfont ou sont supérieurs aux critères définis par le Conseil de direction de Choix environnemental; ces critères peuvent faire l'objet d'un examen de la part de la population. Jusqu'à maintenant, des produits allant des couches en tissu réutilisables au papier recyclé en passant par les pommes de douche diminuant la consommation d'eau et par les huiles à moteur régénérées portent l'Éco-Logo.

### **(d) Améliorer les politiques gouvernementales en matière de marchés publics**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) invite ses membres à agir en faveur du développement durable et a collaboré à l'élaboration des «Procurement Policies on Packaging» [Politiques d'approvisionnement relativement à l'emballage], mesure

volontaire visant à aider les municipalités à soutenir les marchés des produits recyclables et à encourager leurs fournisseurs à limiter les emballages.

La Gérance environnementale a été lancée par le gouvernement fédéral en 1992. Ce programme repose sur des principes visant à intégrer les préoccupations d'ordre environnemental dans les décisions liées aux modes d'approvisionnement sous tous leurs aspects, par exemple : réduction des déchets et conservation de l'eau dans les installations fédérales, conception et construction d'immeubles de façon responsable sur le plan environnemental, et possibilités de formation et d'éducation des employés.

### **(e) S'orienter vers des systèmes de fixation des prix respectueux de l'environnement**

S'orienter vers des systèmes de fixation des prix respectueux de l'environnement mettra en jeu les entreprises et les gouvernements. Les entreprises et les organisations professionnelles connexes s'emploient actuellement à répondre aux attentes de plus en plus élevées des consommateurs canadiens dans ce domaine.

L'Institut canadien des comptables agréés s'efforce de promouvoir et de renforcer le sens de la responsabilité des entreprises sur le plan écologique. L'Institut, de concert avec l'IIDD, l'Association canadienne de normalisation et l'Institut des dirigeants financiers du Canada, a préparé un document de travail intitulé *Reporting on Environmental Performance* [Établissement de rapports sur le rendement environnemental]. Cette démarche a pour but d'aborder les questions suivantes : pourquoi les entreprises devraient-elles soumettre des rapports dans ce domaine, sur quoi ces rapports devraient-ils porter et comment les entreprises devraient-elles s'y prendre pour les préparer?

L'Association des manufacturiers canadiens, organisation qui regroupe près de 2 000 fabricants, a mis au point un Programme d'action environnementale dans le secteur manufacturier. Il comprend un ouvrage de référence visant à améliorer le rendement environnemental, un guide pratique à l'intention des coordonnateurs environnementaux, un guide sur les exigences législatives des gouvernements, une liste de ressources, des rencontres de cadres supérieurs ainsi qu'un répertoire de réussites dans le domaine écologique.

### **(f) Renforcer les valeurs propres à favoriser des modes de production et de consommation durables**

Le Congrès du Travail du Canada, qui représente 2,2 millions de travailleurs, tiendra en 1994 une conférence sur le thème «Mobilisation pour le virage écologique». Son programme d'éducation sur l'environnement s'adresse essentiellement aux travailleurs en tant que consommateurs et citoyens et établit des liens directs entre les salariés, la production et la consommation. Son cours de formation syndicale examine les questions environnementales et les solutions à y apporter, dont des interventions et des boycotts

de la part des consommateurs, la réduction des déchets solides, l'action en milieu de travail et au sein de la collectivité, ainsi que des vérifications du milieu de travail du point de vue écologique.

*Des watts entre les deux oreilles* : tel est le titre d'une publication conjointe de plusieurs organismes et institutions du Québec qui oeuvrent dans les domaines de l'éducation, de l'efficacité et des économies en matière d'énergie. Point notable, on y fait la promotion des six R (au lieu des trois R habituels), à savoir, la réduction, la réutilisation, le recyclage, la réévaluation de nos systèmes de valeurs, la restructuration de nos systèmes économiques et la redistribution des ressources.

### **Questions posant des problèmes et importants défis à relever**

Il est difficile de changer les modes de consommation parce que cela exige des décisions fondamentales quant au style de vie de nombreuses personnes et à celui auquel aspire un nombre encore plus élevé de citoyens.

La croissance de la «consommation verte» au Canada montre que les préoccupations du public dans ce domaine suscitent des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Cela étant, on reconnaît plus ou moins que la durabilité exige une modification des styles de vie, même si, selon les indicateurs économiques traditionnels, on voit dans l'absence de dépenses une grave crise de «confiance de la part des consommateurs».

Il est essentiel de débattre des modes de consommation dans une optique dépassant les particuliers et les ménages pour englober la dimension nationale et l'ensemble du globe. La façon dont on traite les déchets, les emballages, l'énergie et l'eau a de profondes répercussions sur les ressources non renouvelables, les aires naturelles, la faune, les terres agricoles, les terres humides et les collectivités humaines. Il importe d'établir des liens entre la consommation, le développement économique durable et les écosystèmes au Canada et à l'échelle planétaire.

Il faut accorder une plus grande priorité à la collecte d'information, de façon à mieux contrôler et partager les efforts déployés dans le domaine du développement durable, d'une part, et de façon à repérer les écarts et les lacunes susceptibles de freiner les progrès en ce sens, d'autre part.

Les ONG qui s'occupent d'environnement et de développement continuent de jouer un rôle clé en attirant l'attention du public sur ces questions et en suscitant des débats sur les conséquences des nouveaux modes de consommation.

## PARTIE II, SECTION III

# RESSOURCES ET

# MÉCANISMES FINANCIERS

### **Introduction**

Une grande partie de l'activité du Canada en ce qui concerne les ressources et mécanismes financiers nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 dans les pays en développement prend la forme d'interventions financées par le gouvernement fédéral au titre du Programme d'APD et du Plan vert.

### **Partenariats internationaux**

Le Plan vert a reconnu l'importance des partenariats internationaux et a dégagé des ressources nouvelles et supplémentaires pour la réalisation de mesures internationales de suivi à la CNUED. Figurent parmi les initiatives cruciales qu'appuient les ressources provenant du Plan vert : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM) et le Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des crédits du Plan vert sont également affectés à des activités bilatérales précises, par exemple, le Programme international des forêts modèles, décrit à la Partie I, et un programme bilatéral avec le Mexique.

Il a été convenu, lors de la CNUED, que le Fonds pour l'environnement mondial constituerait le principal mécanisme par lequel des ressources nouvelles et supplémentaires seraient acheminées pour aider les pays en développement à s'attaquer à des problèmes environnementaux déterminés de portée mondiale. Le Canada a affecté 25 millions de dollars à la phase pilote du FEM. Des négociations sur la reconstitution des ressources du FEM et sur sa restructuration sont en cours. À la Conférence de Rio, le Canada a annoncé son intention de prendre en charge sa juste part de la reconstitution des ressources qui fait actuellement l'objet de négociations.

En vertu de l'engagement qu'il a pris dans le cadre du programme d'action à démarrage rapide à propos des conventions convenues à la CNUED, le Canada a convoqué des ateliers en vue d'établir des liens entre le FEM et les conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques.

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal a été constitué dans le but d'aider les pays en développement à éliminer les produits chimiques qui attaquent la couche d'ozone et à leur substituer des produits moins dangereux. Le Canada a versé à ce Fonds un montant approximatif de 15 millions de dollars, qui comprend les coûts liés à l'administration du Secrétariat situé à Montréal. Il s'est engagé à consacrer 24 millions de dollars pour sa reconstitution qui est présentement en cours.

Le soutien du gouvernement fédéral aux initiatives prises au titre du suivi de la CNUED comprend une contribution, à verser d'ici 1996, de 2 millions de dollars à Capacité 21, initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à aider les pays en développement à planifier leur action dans l'optique du développement durable; mentionnons également l'organisation, par le CRDI, d'un groupe consultatif sur le développement des capacités des pays en développement, en collaboration avec son équivalent suédois, l'organisme SAREC. Le Canada débloque également des fonds pour financer la participation des pays en développement et d'ONG à des négociations internationales d'importance primordiale se situant dans le suivi de la CNUED, notamment la Conférence sur la pêche en haute mer, la première session de la CDD et la tenue de négociations relatives à l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification.

Le Canada finance aussi le salaire d'un conseiller juridique qui, pendant 15 mois, sera détaché auprès du Comité intergouvernemental sur la désertification. Le PNUE représente une des organisations clés du point de vue du suivi de la CNUED. En ce moment, le Canada verse une contribution annuelle de 2,2 millions de dollars au Fonds pour l'environnement du PNUE.

Le Canada est le principal intervenant dans le cadre d'une étude menée par l'OCDE sur la cohérence des procédures adoptées par les pays donateurs en matière d'évaluation environnementale des projets de développement. Il dirige également les efforts déployés par l'Organisation en vue d'établir au niveau international des lignes directrices et des mécanismes aux fins du développement des compétences sur le plan environnemental. En octobre 1993, il a été l'hôte d'un atelier international, tenu à Ottawa pour le compte de l'OCDE, sur la planification nationale du développement durable.

## **L'aide publique canadienne au développement**

Dans son action de suivi de la CNUED, le Canada continuera de mettre l'accent sur la mobilisation efficace des ressources de toutes provenances. Dans cette perspective, l'APD demeurera la principale source des fonds concessionnels accordés aux pays en développement par les voies bilatérales et multilatérales.

L'objectif primordial de l'APD canadienne consiste à venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres du monde. Lors de la CNUED, le Canada a réaffirmé son engagement d'atteindre le plus tôt possible l'objectif d'un ratio APD/PNB de l'ordre de 0,7 p. 100. Le Canada reste déterminé à atteindre cet objectif, bien que nos efforts en vue de nous en rapprocher doivent être pondérés en fonction de la réalité des restrictions budgétaires.

Le Canada est résolu à intégrer l'optique du développement durable dans son programme d'APD; il s'emploie, avec ses partenaires canadiens et étrangers, à relever la capacité des pays en développement de favoriser un développement durable du point de vue écologique.

En 1992, au terme d'un processus intensif de consultation de ses partenaires, l'ACDI a publié sa Politique environnementale en matière de développement durable. Cette politique constitue un volet important du cadre de développement durable de l'Agence et elle fait partie intégrante de l'action visant à ce que l'ACDI s'acquitte de son mandat, qui est de promouvoir le développement durable.

Les principaux axes de cette politique sont les suivants : intégrer les considérations environnementales dans la prise de décisions et dans la programmation; assigner un rang de priorité élevé à la prestation d'une aide aux pays en développement afin qu'ils accroissent leur capacité de s'attaquer aux questions et problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement; enfin, oeuvrer en liaison étroite avec nos partenaires canadiens et étrangers afin de les aider à relever le défi qui consiste à intégrer les considérations environnementales dans leurs activités. Cette politique encourage les pays en développement à unir leurs efforts à ceux de l'ACDI afin de mettre en oeuvre des programmes nationaux d'ensemble orientés vers l'instauration d'un développement durable.

En 1992, le Canada a estimé qu'au cours des cinq années précédentes, l'ACDI avait affecté 1,32 milliard de dollars à des programmes dans les domaines de l'environnement et du développement s'inscrivant directement dans l'optique d'Action 21.

Exemple de cet engagement du Canada : la décision d'élargir le mandat du CRDI, organisme dorénavant appelé à jouer un rôle directeur dans la mise en oeuvre d'Action 21, un accent particulier étant mis sur le développement durable et équitable. Le budget annuel du CRDI, qui s'établit à 115 millions de dollars, est maintenant axé sur les six grands thèmes d'Action 21 : l'intégration des politiques environnementale, sociale et économique; la technologie et l'environnement; les systèmes alimentaires soumis à des pressions; l'information et la communication; la santé et l'environnement; la biodiversité.

### **Les organisations multilatérales d'aide au développement et les mécanismes de financement**

Le Canada souscrit intégralement à la réforme des organisations internationales et de la programmation de l'aide au développement de façon à ce qu'elles intègrent les principes du développement durable. Dans ce but, il attache une importance considérable à la coordination entre donateurs et il participe activement aux groupes consultatifs pour faire en sorte que la communauté des donateurs puisse contribuer de la manière la plus efficace possible au développement durable.

Le Canada a demandé instamment aux organisations internationales de mieux traduire la problématique du développement durable dans leur activité. Nous avons pressé le Fonds monétaire international (FMI) de tenir compte des considérations environnementales dans la conception de ses programmes macro-économiques. Nous avons profité des négociations sur la reconstitution des ressources ainsi que des assemblées annuelles des banques régionales de développement et de la Banque mondiale pour chercher à convaincre ces institutions de mieux intégrer les facteurs écologiques et sociaux dans leurs analyses et dans leur activité.

L'Association internationale de développement (AID), qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, fournit des fonds à des conditions très libérales aux pays les plus démunis du monde. Le Canada participe activement à l'AID et il s'est engagé à lui verser une contribution de 829 millions de dollars au cours des négociations sur la reconstitution de ses ressources, lesquelles ont abouti au début de 1993 («AID 10»). Ce montant représente une quote-part de 4 p. 100, ce qui place le Canada au septième rang des bailleurs de fonds de l'AID. Au cours de ces négociations, le Canada a vigoureusement plaidé en faveur de l'intégration du développement durable dans l'ensemble du portefeuille de projets et de programmes de l'AID. Notre pays considère que les principaux objectifs de cet organisme — réduction de la pauvreté, ajustement économique et durabilité sur le plan écologique — revêtent une importance cruciale pour le succès d'Action 21.

Action 21 propose un certain nombre d'approches novatrices destinées à générer des ressources financières supplémentaires. Le Canada donne actuellement suite à quelques-unes d'entre elles. Lors de la CNUED, le gouvernement fédéral a annoncé une initiative destinée à convertir un montant maximal de 145 millions de dollars de créances au titre de l'APD bilatérale, qui lui sont dues par des pays d'Amérique latine; l'initiative prévoit que ces dettes seront converties en devises nationales et que les ressources ainsi dégagées serviront à financer des projets dans les domaines de l'environnement et du développement durable. L'ACDI, organisme chargé de mettre en oeuvre cette initiative, a négocié et signé des accords de conversion de la dette avec Le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et la Colombie; ces accords portent sur la conversion de créances d'APD à recouvrer d'un montant approximatif de 80 millions de dollars. Dans ces pays, les recettes en devises nationales provenant de la conversion sont déposées dans un compte bancaire à des fins de financement de projets locaux. Dans certains cas, la responsabilité de la programmation est confiée à une ONG du pays, par exemple, ECO FONDO en Colombie.

L'allègement de la dette peut être un moyen important de dégager des fonds aux fins du développement durable. Cette démarche nécessite toutefois une approche coordonnée de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de garantir que ces mesures contribuent à un développement soutenu à long terme. Le Canada a réclamé avec vigueur ce type de coordination lors du Sommet de 1993 du G-7, à Tokyo, et il a participé activement à des négociations récentes, parrainées par la Banque mondiale, sur l'annulation des arriérés dus par le Viet-Nam et par Haïti.

## **PARTIE II, SECTION IV**

# **TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS**

### **Mise au point de technologies environnementales au Canada**

L'industrie canadienne de l'environnement est constituée de quelque 4 000 sociétés employant plus de 82 000 personnes et ses recettes annuelles s'élèvent à environ 10 milliards de dollars. Un certain nombre de ces sociétés se sont réunies sous le nom d'Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE).

Les gouvernements soutiennent la recherche-développement de cette industrie en accordant des incitations fiscales et des subventions directes ainsi qu'en finançant la recherche dans les établissements du pays. Cet appui a aidé les Canadiens à acquérir une compétence technique considérable dans divers domaines : traitement des eaux usées industrielles et municipales, décontamination d'emplacements, contrôle des émissions dans l'atmosphère, gestion des déchets solides, sécurité et santé dans les usines, et télédétection à des fins de gestion des terres, de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. L'attention se porte tout particulièrement sur l'application de technologies respectueuses de l'environnement, qui sont propres à améliorer l'efficacité des secteurs traditionnels de la transformation des ressources et de la fabrication, ainsi que les résultats obtenus sur le plan de l'environnement.

Les gouvernements appuient par divers moyens—accords avec d'autres pays, coentreprises et transferts de technologies—les efforts que déploient les industries et les chercheurs pour répondre aux besoins internationaux. Le gouvernement fédéral a

concentré sa coopération technologique, et le développement des capacités dans certains domaines techniques où son expertise est reconnue, au profit de pays donnés comme le Mexique, la Malaysia et la Chine.

Autre domaine d'intérêt croissant au niveau international et que le Canada appuie : la préservation des connaissances traditionnelles des peuples autochtones dans le domaine écologique. Cet aspect est en train de devenir une composante importante de la gestion des ressources naturelles. Les communautés autochtones canadiennes mettent au point les méthodes et les technologies permettant de recueillir et de présenter cette information dans des structures de cogestion. Le Canada prône la reconnaissance de ces connaissances traditionnelles dans le cadre de la SPEA.

### **Activités nationales clés à l'appui d'Action 21**

Les programmes financés par le gouvernement fédéral ont les mêmes caractéristiques que beaucoup de programmes provinciaux. Mentionnons à titre d'exemples : le Programme d'innovation environnementale qui soutient des projets innovateurs sur les plans des procédés de fabrication et des technologies visant à parer aux menaces qui pourraient surgir au niveau de l'écologie; le Programme de commercialisation de technologies environnementales, un Fonds de 80 millions de dollars pour faire la démonstration et la commercialisation de nouvelles technologies; et le Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie destiné à encourager la mise en oeuvre de technologies nouvelles de récupération de l'énergie et de réduction de la pollution.

En juin 1993, le gouvernement fédéral, en coopération avec l'ACIE, des établissements de recherche, les services publics et des investisseurs en capital de risque, a créé trois centres nationaux d'avancement de la technologie de l'environnement dans le cadre du Plan vert (à Sherbrooke [Québec]; à Toronto [Ontario]; et un troisième dont l'emplacement n'est pas encore déterminé). Ces centres ont pour mission de mettre leurs compétences techniques, administratives et financières à la disposition des petites et moyennes entreprises qui mettent au point et commercialisent des technologies environnementales et de fournir le capital de risque privé dont elles ont grand besoin. Ils leur offriront également des possibilités d'accès aux marchés internationaux.

Le développement des capacités nationales exige également des programmes de formation. Les universités délivrant des diplômes ont souvent conclu des partenariats avec l'industrie par l'intermédiaire du Réseau canadien des centres d'excellence. Citons les importants programmes offerts par l'Université McMaster (Hamilton [Ontario]), spécialisés en génie de l'environnement, par l'École Polytechnique (Montréal [Québec]), spécialisés en eau potable, et par l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver),

spécialisés en traitement des eaux usées provenant de l'industrie forestière. Les collèges canadiens de technologie délivrent des diplômes et des certificats en plus d'offrir des programmes de perfectionnement professionnel dans toutes les branches des sciences environnementales appliquées et de la technologie industrielle.

Lancée en 1992, l'Initiative canadienne de formation environnementale (ICFE) vise à assurer la formation des gestionnaires dans les stratégies de lutte et de prévention antipollution, l'exploitation des stations d'épuration et les applications des technologies environnementales. Les programmes de formation sont destinés à des personnes travaillant au Canada, mais aussi à des pays en développement dans le cadre de transferts de technologies. Parmi les autres établissements de premier plan offrant des programmes de formation sans délivrance de diplômes, citons le Centre technique des eaux usées (Burlington [Ontario]) et les centres nationaux d'avancement de la technologie de l'environnement déjà mentionnés.

### **Activités internationales clés à l'appui d'Action21**

Le transfert de technologies à d'autres pays se fait par diverses voies. Ainsi, le transfert de technologies fait partie intégrante de la programmation de l'ACDI. La plupart des projets de développement gérés par l'Agence comportent des programmes de formation conçus pour aider les clients à utiliser tout le potentiel offert par ces projets. Les programmes les aident en outre à se servir de façon innovatrice des technologies et de la formation pour s'attaquer à d'autres problèmes.

Citons en particulier le programme «Project Support for Environmental Technology Cooperation» [Appui aux projets de coopération en matière de technologie environnementale], d'une valeur de 5 millions de dollars, annoncé à la CNUED. Destiné à aider les pays en développement à mettre eux-mêmes au point des techniques adaptées à leurs besoins, ce programme se concrétisera grâce à une coopération à long terme entre ces pays et les producteurs canadiens de technologies environnementales. Sept projets de ce genre ont à ce jour été financés.

Vancouver accueille la Conférence biennale GLOBE, qui est la plus grande exposition mondiale de biens et de services en matière d'environnement et qui, en 1992, avait attiré plus de 12 000 visiteurs venant de 74 pays. Comme en 1992, on y exposera, en mars prochain, les plus récentes technologies environnementales. Cette manifestation sera l'occasion de tisser des liens entre le Canada et les partenaires internationaux dans le domaine de la recherche et du commerce.

Étant donné la provenance extrêmement diverse des renseignements sur les débouchés en matière de transferts de technologies, on s'efforce actuellement de créer un Bureau canadien d'échange d'information sur les technologies environnementales, dont les

activités viendraient compléter celles du Centre d'information international sur les procédés de production les moins polluants, mis en oeuvre par le PNUE. Ce centre fournirait de l'information sur les mécanismes de financement, sur les séminaires, les conférences et les programmes de formation en technologie ainsi que sur certains biens et services environnementaux. Plusieurs organisations, dont le CRDI, étudient actuellement la possibilité de créer différentes versions de «centres d'information sur les technologies» pour faciliter la coopération technologique, le développement des capacités et la création de coentreprises entre les régions ou les gouvernements.

Depuis la signature, en 1990, d'un Accord de coopération dans le domaine de l'environnement avec le Mexique, l'aide canadienne à ce pays s'est accentuée, englobant les transferts de technologies. L'appui offert à ce chapitre a donné lieu à l'octroi, au cours de l'exercice 1992-1993, d'une subvention d'un million de dollars du Fonds établi en vertu du Programme de partenariats internationaux créé dans le cadre du Plan vert, une subvention d'un même montant ayant été accordée pour l'exercice suivant. Des représentants des deux pays oeuvrent actuellement en étroite collaboration afin de mettre sur pied des projets dans divers domaines : techniques d'épuration des eaux, contrôle de la pollution atmosphérique et mise en application des règles environnementales.

Le transfert de technologies respectueuses de l'environnement joue un rôle décisif dans certains projets canadiens et multilatéraux entrepris dans d'autres pays. Ainsi, le CRDI finance actuellement la mise au point d'un grand réseau sud-américain axé sur les problèmes de distribution d'eau potable et de gestion des déchets solides dans 14 agglomérations urbaines de sept pays différents. En Asie par ailleurs, il met actuellement en oeuvre une initiative unique en son genre, qui vise à recueillir l'humidité du brouillard à des fins d'irrigation. En outre, une technologie canadienne a été appliquée dans un programme lancé en Argentine par la Banque mondiale pour le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées.



# QUESTIONS SECTORIELLES

## **PARTIE III, SECTION I**

# **PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ**

### **Soins de santé au Canada**

Grâce au régime général d'assurance-maladie financé par l'État et répondant à tous les besoins médicaux, les normes de santé et de soins de santé des Canadiens se situent à un niveau élevé. Le régime est administré par les gouvernements des provinces et des territoires, qui ont compétence en matière de soins de santé en vertu de la Constitution, et fait l'objet de contributions du gouvernement fédéral.

Les autorités sanitaires provinciales et municipales gèrent également les soins de santé primaires dans leur région. Certaines de leurs activités ont des rapports avec l'environnement, telles que la fourniture d'une eau potable et l'épuration des eaux usées, la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles et l'éducation sanitaire. Preuve de l'efficacité du système, les maladies infectieuses n'ont été responsables que de 1,3 p. 100 des décès en 1991 et le taux de mortalité infantile est actuellement d'environ sept pour mille.

### **Promotion de la santé et facteurs environnementaux**

Depuis le début des années 1980, les gouvernements se sont considérablement attachés à promouvoir la santé. Citons, à titre d'exemples, les efforts déployés pour réduire l'usage du tabac et prévenir la progression du sida. Comme on se soucie de plus en plus de l'environnement, les gouvernements, les professionnels de la santé et les ONG ont commencé à étudier les rapports qui existent entre celui-ci et la santé.

Pour sa Conférence annuelle de 1992, l'Association canadienne de santé publique a pris pour thème «Notre environnement et notre santé : Une question de survie» et pour celle de 1993 «Soutenons nos communautés : Notre santé à l'avenir». Beaucoup d'autres organisations ont des activités analogues. Certains ministères provinciaux de la Santé ont mis au point des centres de coordination ayant pour mission de traiter expressément de la santé et de l'environnement et de contrôler les risques environnementaux.

Nombre d'ONG et de groupes de professionnels de la santé ont fait preuve d'un grand intérêt pour la question.

En ce qui concerne les femmes, surtout dans leur rôle de travailleuses et de mères, on s'inquiète des risques que représente l'environnement pour la santé. Ainsi, le ministère de la Santé du gouvernement fédéral a participé à quatre études sur la question. L'une d'entre elles porte sur la santé des femmes et des enfants d'agriculteurs. Les autres études ont abordé les relations existant entre l'exposition à des polluants tels que les pesticides et les anomalies de la procréation (p. ex., les fausses couches et les malformations congénitales); l'impact des zones géographiques à haut risque (p. ex., les dépotoirs de produits toxiques) sur l'état de santé des nouveau-nés; on a également fait des recherches sur l'effet de certains risques environnementaux sur la fécondité de la femme.

On se préoccupe aussi de plus en plus des besoins sanitaires des peuples autochtones. Ces derniers, de concert avec leurs organisations, les gouvernements et d'autres groupes tels que le Centre de nutrition et de protection de l'environnement des Autochtones, créé par l'Université McGill (Montréal [Québec]), sont en train de mettre sur pied des programmes. Certains problèmes de santé proviennent du changement de mode de vie. D'autres sont nettement liés à l'environnement. De nombreuses communautés autochtones ont vu leur santé se détériorer à cause des polluants industriels qui sont venus contaminer ou détruire leurs sources de nourriture traditionnelles telles que les zones de pêche.

Parmi les tentatives visant à comprendre et à traiter ce problème, citons, à titre d'exemple, le projet EAGLE, qui porte sur les questions de santé et d'environnement préoccupant les communautés autochtones de la région des Grands Lacs. Plus au Nord, l'environnement arctique subit souvent les effets de lointaines sources de pollution. La SPEA vise à traiter les questions environnementales les plus urgentes dans une région peuplée en majorité d'Autochtones. Un des principaux objectifs de la stratégie consiste à encourager le développement durable en partenariat avec des organisations autochtones du Nord et avec des gouvernements.

Le Réseau des communautés en santé est un autre exemple d'approche intégrée des questions de santé. Il a pour but d'étendre les limites assignées à la promotion de la santé en y ajoutant des considérations écologiques et économiques.

## **Plan d'action pour la santé et l'environnement**

Depuis le début de 1991, le Plan d'action pour la santé et l'environnement, composante santé du Plan vert, a donné lieu à plusieurs initiatives dans quatre grands domaines : réglementation et contrôle, groupes à risque, facilitation de l'action individuelle et communautaire et activités internationales.

Dans le domaine de la réglementation et du contrôle, le ministère de la Santé du gouvernement fédéral établit actuellement une nouvelle loi tout en renforçant la réglementation en vigueur en vue de réduire les risques pour la santé provenant de l'air, de l'eau, du sol et de la nourriture. Dans ces programmes, on cherche à établir le lien entre les polluants et la santé, notamment en ce qui concerne les effets des polluants atmosphériques sur la respiration.

Comme il a été dit ci-dessus, figurent parmi les groupes à risque les peuples autochtones et les résidents du Nord canadien, qui sont parfois tributaires de leur milieu naturel pour se nourrir et qui courent des risques si leurs sources de nourriture sont polluées. Les nourrissons et les enfants constituent également un groupe à risque parce qu'ils sont particulièrement sensibles à de fortes concentrations de substances polluantes.

Le Plan d'action aide les habitants à prendre conscience de l'influence qu'ils peuvent exercer sur leur santé, tout en protégeant leur environnement et en en jouissant. Ces initiatives de «sensibilisation» visent à vulgariser l'information d'ordre scientifique et aident la collectivité à assurer la salubrité de son environnement.

## **Liens internationaux**

Le Canada participe activement aux programmes de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé. Étant donné que la santé influe sur d'autres facteurs sur les plans social, économique et environnemental, et vice versa, les programmes de santé de l'ACDI sont souvent intégrés à l'action menée dans d'autres secteurs pertinents. En Bolivie, par exemple, un projet sanitaire en milieu rural est intégré à un projet d'adduction d'eau et, en Afrique australe, les problèmes du sida sont traités dans le cadre d'un projet de développement communautaire.

De son côté, le CRDI a lancé plusieurs projets axés sur la santé et l'environnement, notamment : la recherche sur les risques en matière d'environnement et de santé liés à l'énergie (Afrique du Sud); les facteurs culturels relatifs à la grossesse et l'utilisation des facteurs liés à la santé; la santé, l'environnement et le développement dans la région du Pacifique; les répercussions socio-économiques du choléra.

## **PARTIE III, SECTION II**

# **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PLAN DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

### **Logement et établissements humains au Canada**

Pour le Canada, le développement durable sur le plan des établissements humains suppose non seulement d'atteindre des objectifs économiques tout en préservant les systèmes écologiques, mais aussi de prendre en compte l'importance de divers facteurs de nature sociale, tels que l'accès au logement à des prix abordables, le sens de l'équité au niveau de la collectivité, et les capacités d'adaptation aux changements d'ordre démographique et autres. Au Canada, non seulement s'efforce-t-on de construire des logements selon des normes plus conformes à la préservation de l'environnement, mais les collectivités elles-mêmes cherchent des moyens de planifier et de mener leurs opérations afin d'en minimiser les répercussions sur l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent et appliquent des politiques globales d'utilisation des terres et de construction dans les zones qu'ils contrôlent, et le secteur privé crée des logements en respectant les lois et règlements en vigueur. Les administrations municipales sont généralement chargées d'appliquer les codes du bâtiment, de réglementer l'utilisation des sols sur leur territoire et de mettre en place les infrastructures nécessaires telles que la voirie, les canalisations d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées, souvent avec l'aide d'instances supérieures. Le gouvernement fédéral participe à la mise sur pied, au financement et à l'exploitation de programmes nationaux de construction de logements aussi bien sociaux qu'aux prix du marché privé. Ces programmes sont souvent mis en oeuvre en coopération avec d'autres gouvernements ainsi qu'avec des organisations à but non lucratif. Les secteurs

**CANADA WATER  
BOOK ON  
FLOODING**

*[LE LIVRE DU  
CANADA SUR LES  
INONDATIONS]*

*Action 21 fait valoir la planification et la gestion des établissements humains dans les zones vulnérables aux catastrophes naturelles. Ainsi, le Canada Water Book on Flooding [Le livre du Canada sur les inondations] décrit les mesures prises par les Canadiens afin de prévenir les inondations et de s'y préparer, notamment :*

- *la création du Programme (relevant du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires) de réduction des dommages causés par les inondations, qui vise à éviter les dommages aux biens et aux personnes;*

de la construction de logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation jouent également un rôle vital au Canada dans l'élaboration et la gestion des programmes d'aide au logement.

Plus de 90 p. 100 des 10,1 millions de ménages canadiens ont déclaré que leur logement n'avait besoin d'aucune réparation majeure en 1992. Près de 90 p. 100 des ménages peuvent se procurer un logement spacieux et bien équipé en y consacrant 30 p. 100 de leur revenu ou moins.

La population urbaine du Canada est desservie par une importante infrastructure d'approvisionnement en eau et d'égouts. En 1992, 91 p. 100 des 23,4 millions de personnes résidant dans des municipalités de plus de 1 000 habitants disposaient d'eau courante, 88 p. 100, d'égouts municipaux, et 75 p. 100, de services d'épuration des eaux. Quant à la population rurale et aux résidents de municipalités où manquent de telles infrastructures, ils disposent pour l'eau courante et les systèmes d'égouts, d'installations autonomes tels des puits et des fosses septiques munies d'un champ d'épuration.

Les questions relatives au logement et aux établissements humains sont parmi celles que les Canadiens traitent en recourant au partenariat. Pour réussir à offrir des logements convenables à des prix abordables, il faut que les gouvernements, le secteur privé, les organisations à but non lucratif, les collectivités et les particuliers unissent leurs efforts. Prendre part à la mise en oeuvre de programmes à l'échelle locale revêt à cet égard une importance cruciale.

### **Progrès réalisés au Canada au chapitre du développement durable du logement et des établissements humains**

Deux idées maîtresses sous-tendent la politique canadienne du logement. La première est fondée sur la conviction que le secteur privé est le mieux placé pour répondre aux besoins de la plupart des citoyens dans ce domaine. Il existe tout un réseau de programmes permettant d'accroître l'efficacité du marché de l'habitation. Ils peuvent porter, d'une part, sur les garanties d'emprunt et les assurances hypothécaires visant à faciliter le financement et la diffusion des résultats de la recherche et de renseignements sur le marché et, d'autre part, sur les technologies de la construction qui renforcent la capacité du secteur privé d'offrir des logements de qualité à des prix abordables. Citons en outre le Centre canadien du partenariat public-privé dans l'habitation, qui, par des moyens de coopération innovateurs, cherche à produire des logements pour les familles à revenus faibles ou moyens.

Selon la deuxième idée maîtresse, il convient d'aider les ménages incapables de se payer un logement spacieux et bien équipé ou d'en trouver un sur le marché. Entre autres initiatives, on offre aux familles et aux personnes âgées des logements sociaux

aux loyers subventionnés et on finance des groupes et des organisations à but non lucratif qui fournissent des logements aux groupes démunis. Mentionnons en outre les subventions et les prêts à faible taux d'intérêt permettant aux propriétaires à faibles revenus de faire des réparations, les suppléments au loyer pour les locataires, également à faibles revenus, du marché privé et, enfin, les crédits d'impôt destinés à réduire les coûts de logement, souvent au profit des personnes âgées.

Se souciant de plus en plus du développement durable, les gouvernements, les institutions ainsi que d'autres groupes ont accru considérablement leurs recherches et resserré leur coopération dans les domaines du logement et de l'utilisation des terres. Pour mener et coordonner les efforts que déploie notre pays en ce qui a trait aux établissements humains, divers organismes et comités nationaux, régionaux et locaux ont été créés, notamment le Comité national de recherche sur l'habitation, le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales, le Comité de recherches techniques de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH), sans oublier les réunions que tiennent les ministres représentant le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

La promotion de collectivités et de cadres de vie viables est un aspect de plus en plus important de la politique du logement et des établissements humains. Des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts.

### **(a) Utilisation de l'énergie et des ressources**

En raison du climat canadien, il est important d'améliorer le rendement énergétique des logements. Ainsi, l'Institut de recherche en construction du Conseil national de recherches a récemment transféré au secteur privé une technologie de refroidissement des fondations par thermopompe pour climats froids. Cette technologie devrait révolutionner la construction des fondations en faisant économiser tous les ans des millions de dollars aux autorités locales. Le ministère fédéral des Ressources naturelles et l'ACCH ont mis au point et lancé un programme de maisons à haut rendement énergétique appelé R-2000. Ce programme fixe les normes fonctionnelles à atteindre pour la conception, la construction et l'équipement de logements très performants sur le plan des économies d'énergie, du confort et du contrôle.

Dans de nombreux domaines liés à l'énergie, des recherches intensives ont été menées ces dernières années. On a par exemple cherché des moyens de relever le rendement énergétique grâce à l'amélioration des procédés de construction et à l'utilisation de systèmes solaires passifs. Dans un autre cas, on a cherché à exploiter l'énergie ambiante grâce à de nouvelles technologies telles que les thermopompes puisant l'énergie dans le sol. On s'est en outre efforcé de réduire la consommation d'eau dans

- le recensement des zones à risques et des mesures cherchant à décourager le développement dans les plaines inondables, afin de réduire les coûts sociaux et économiques;

- la création de centres de prévision des inondations, intégrés aux organisations responsables des mesures d'urgence;

- la sensibilisation du public au phénomène des plaines inondables.

*Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, et leurs organismes respectifs, ainsi que des organismes américains. Des récits d'inondations relatés par des particuliers ajoutent une dimension humaine à cette information scientifique.*

les foyers et d'améliorer leur environnement interne en restreignant les émissions de certaines substances et celles des produits combustibles que dégagent les appareils de chauffage. Enfin, on s'est attaqué aux problèmes que posent la moisissure et l'humidité.

Parmi d'autres questions de grande priorité, citons la réduction du volume des déchets provenant de la construction résidentielle et l'augmentation de la teneur des matériaux de construction en produits recyclés. Deux programmes de ce genre ont été menés à bien à Edmonton (Alberta) et à Toronto (Ontario). De même, en Saskatchewan, un groupe consultatif sur la «construction et le développement» qui rend compte de ses travaux à la table ronde provinciale sur l'environnement et l'économie a publié un rapport sur le développement durable dans l'industrie de la construction.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est l'organisme du gouvernement fédéral chargé du logement. En lançant récemment son initiative appelée «Maison saine», elle a cherché à traiter globalement des questions posées par la collectivité, le logement et la qualité de l'air intérieur. Dans le cadre de cette initiative, elle a lancé un concours invitant les participants à proposer des conceptions nouvelles et intégrées pour une vaste gamme de critères, dont la santé et la sécurité des occupants, le rendement énergétique, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, une action responsable sur le plan environnemental et l'offre de logements à un coût abordable. Les deux modèles gagnants sont en cours de construction à Toronto et à Vancouver.

### **(b) Promotion d'un aménagement durable du territoire**

On s'aperçoit de plus en plus qu'il faut traiter tout logement et établissement humain durable comme un système global aux nombreuses composantes, ce qui entraîne des changements dans l'utilisation des sols. On a mis au point de nouveaux modèles de collectivités qui permettent une planification plus soucieuse de l'environnement, en construisant notamment des logements de formes et de types divers qui sont plus économes en superficie et qui incitent à recourir aux transports publics, à la marche et à la bicyclette comme solutions de rechange à l'automobile.

Reconnaissant les lacunes des tendances actuelles du développement résidentiel, on favorise aujourd'hui, aux niveaux de la planification et du design, la souplesse et l'invention grâce au programme national «Prix abordables et choix d'aujourd'hui» conçu pour encourager l'innovation dans un cadre réglementaire.

Les politiques gouvernementales commencent à insister sur la nécessité d'utiliser les sols plus intensivement et d'offrir divers types de logements. En aménageant des logements et des appartements d'insertion bien conçus dans des maisons existantes, on arrive à doubler la densité d'une collectivité et à mieux exploiter les ressources communautaires. Les ressources étant limitées, on s'efforce actuellement d'intégrer plus efficacement le logement et les services de soutien communautaires tels que les équipements collectifs et les réseaux de transport. Ainsi, dans sa Déclaration de

principe ayant trait à la planification de l'utilisation du sol à des fins résidentielles, le gouvernement de l'Ontario encourage les municipalités à offrir la possibilité d'utiliser les zones résidentielles plus intensivement et il demande que 25 p. 100 des nouveaux ensembles d'habitation soient d'un prix abordable. Il met également au point plusieurs autres initiatives visant à créer des communautés plus compactes. À Montréal, un groupe de travail a été chargé d'examiner la question du développement durable des zones urbaines et de l'amélioration des services municipaux dans la région.

La meilleure utilisation des sols s'applique également aux zones rurales. La nouvelle Commission du Nouveau-Brunswick sur l'usage des terres et l'environnement rural a recommandé d'adopter des politiques favorisant la compatibilité du développement rural, de la protection de l'environnement et de la préservation des terres agricoles de qualité. Le programme relatif aux zones rurales et aux petites villes de l'Université Mount Allison termine un projet-pilote destiné à aider plusieurs communautés à trouver des moyens pratiques et à établir de la documentation axés sur la planification stratégique, l'entraide, le leadership collectif et le développement durable.

Bien que certains indicateurs aient déjà été fixés, notamment pour ce qui est de la qualité de vie communautaire, on a encore grand besoin de nouveaux instruments pour mesurer la progression vers une qualité de vie dans un contexte de développement durable. Il est donc évident qu'il faut se fixer des objectifs et mettre en place des indicateurs appropriés pour suivre les progrès accomplis.

### **(c) Planification et préparation en cas de catastrophes**

En septembre 1993, le Canada a créé un Comité national pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), proclamée par les Nations Unies, qui entreprendra d'améliorer l'aménagement du territoire, la gestion des risques, les normes de construction, l'éducation du public, les mises en garde et autres moyens d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le Comité a diffusé la publication récente intitulée *Canada Water Book on Flooding* [Le livre du Canada sur les inondations] aux comités nationaux et les points centraux pour la DIPCN. Cet ouvrage expose les liens étroits qui existent entre l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et le caractère durable du développement économique et social. Étant donné l'intérêt accru que suscitent les séismes, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis au point son propre programme de sécurité en cas de séisme.

### **(d) Autres activités**

Le CCME et la FCM collaborent actuellement à la rédaction d'un «document d'orientation sur la CNUED», qui aidera les municipalités canadiennes à se familiariser avec les conclusions de la Conférence de Rio et avec les mesures qu'elles doivent prendre pour y donner suite.

## **Liens internationaux**

L'ACDI finance actuellement de nombreux projets visant directement à améliorer le cadre de vie des pauvres à l'étranger. À titre d'exemple, citons le soutien qu'elle accorde par l'intermédiaire de son Programme des centres d'excellence au Centre des établissements humains de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver) et au programme «Villes et Développement» du Groupe inter-universitaire de Montréal. Dans les deux cas, il s'agit d'une recherche sur les établissements humains de pays en développement. Conjointement avec la FCM, l'ACDI finance le projet «Afrique 2000 : la réponse des municipalités», qui établit des liens entre certaines autorités municipales canadiennes et africaines, et vise à faciliter à ces dernières le traitement des problèmes croissants de la gestion urbaine. L'ACDI soutient également Rooftops Canada, qui collabore avec d'autres ONG de l'hémisphère Sud au développement durable des établissements humains.

Le CRDI a aidé les chercheurs des pays en développement à trouver des solutions locales et durables aux problèmes de développement. Ainsi, le CRDI, la SCHL et le ministère fédéral de l'Environnement ont financé un Programme de collectivités modèles dans le cadre d'Action 21, organisé par le Conseil international pour les initiatives écologiques communales. Ce projet permettra aux autorités de 21 municipalités de par le monde de traiter plus facilement les problèmes environnementaux. La région d'Hamilton-Wentworth (Ontario) est la première des deux seules municipalités nord-américaines à avoir été sélectionnées. Son Groupe de travail sur le développement durable a mis au point des principes directeurs ainsi que des stratégies et des mesures détaillées qui permettront de créer une région viable.

Depuis la CNUED, les municipalités canadiennes ont poursuivi leur action de coopération internationale. En 1993, le Canada a accueilli deux conférences internationales d'organisations municipales. L'Union internationale des villes et pouvoirs locaux s'est réunie en juin à Toronto sur le thème «Renforcer nos communautés». En septembre, la Communauté urbaine de Montréal a assuré la coordination de Métropolis 93, congrès de l'Association mondiale des grandes métropoles. Le congrès avait pour thème «Le citoyen et le développement durable». Les deux conférences ont assuré avec succès le suivi du programme d'action mondial en matière de développement durable à l'échelle locale.

## PARTIE III, SECTION III

# MAINTIEN DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITÉ

### Introduction

Les partenariats sont désormais un élément fondamental de l'action à mener dans le secteur de l'eau douce au Canada. À ce chapitre, il convient de citer les travaux accomplis par le CCME pour mettre au point une stratégie de l'eau. Il s'agit notamment d'initiatives pour la préservation de l'eau, de principes directeurs concernant la qualité de l'eau et de la mise au point d'un plan de travail sur la santé de l'écosystème aquatique.

On peut citer également les nombreux efforts déployés par les grands groupes dans ce domaine. Ainsi, des ONG ont récemment tenu un *Water Caucus* national sur les problèmes de l'eau sous les auspices du Réseau canadien de l'environnement (RCE). Cette réunion avait pour objectif d'aider les nombreuses organisations de protection de l'environnement oeuvrant dans ce domaine aux échelons municipal et régional à partager l'information, à élaborer des stratégies communes et à conseiller les gouvernements. Parmi les centres d'intérêt primordiaux de la réunion, citons les détournements de cours d'eau et les exportations d'eau, la réduction des déversements de produits toxiques, la qualité et la quantité des eaux souterraines, la santé de l'écosystème aquatique et la qualité de l'eau potable.

Plusieurs ONG canadiennes ont constitué ensemble le Secrétariat international de l'eau, ONG internationale dont le siège se trouve à Montréal. Son but est de renforcer la coopération entre les ONG de tous les pays qui participent à des projets d'amélioration de l'eau potable et de la situation sanitaire au bénéfice des populations de l'hémisphère Sud.

## **Développement et gestion intégrés des ressources en eau**

Comme les efforts déployés par le Canada pour assurer le développement économique s'inscrivent dans l'optique du développement durable, les gouvernements adoptent de plus en plus des approches fondées sur les «écosystèmes» pour analyser les questions environnementales et concilier des demandes concurrentes. Cette situation a des répercussions sur la gestion de l'eau.

Dans sa nouvelle loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement, le gouvernement de l'Alberta a choisi une approche intégrée pour la protection de l'air, des terres et de l'eau. Son texte législatif a d'ailleurs pour principe directeur le développement durable. Il a aussi entrepris une importante révision de sa politique et de sa législation en matière d'eau, qui le conduira à aborder les droits d'utilisation de l'eau, la protection du milieu aquatique et la conservation de cette ressource.

Les gouvernements et les grands groupes ont collaboré à une série de plans intégrés de gestion environnementale et d'évaluation concernant quelques-uns des importants bassins fluviaux canadiens et les Grands Lacs. Par exemple, le projet d'accord-cadre sur les eaux transfrontières du bassin du Mackenzie prévoit des principes communs pour la gestion coopérative de cet écosystème aquatique, dont des processus associant les peuples autochtones de la région.

Les initiatives de ce genre allient les efforts des gouvernements aux besoins et aux buts de développement des collectivités locales et régionales. Elles portent sur la prévention de la pollution, la dépollution, la protection et l'amélioration de l'habitat aquatique sous l'angle des écosystèmes. Parmi les objectifs polyvalents, les espèces ayant un intérêt commercial et écologique telles que le saumon et les oiseaux migrateurs sont une cible importante des mesures de protection et d'amélioration.

En 1991, le gouvernement du Québec a lancé le Projet intégré de gestion des ressources, une nouvelle façon de gérer les ressources renouvelables, notamment l'eau douce ainsi que les forêts, la faune et la flore sauvages.

## **Évaluation des ressources en eau**

Pour obtenir la base de connaissances nécessaire à l'évaluation et à la protection des ressources en eaux souterraines, le Canada a lancé un nouveau programme d'hydrogéologie. En premier lieu, les chercheurs ont pour tâche d'étudier les grandes nappes aquifères de la région métropolitaine de Toronto et de celle de Vancouver, qui sont des zones à risque en raison de la croissance de leur population.

Le Canada a lancé une initiative en coopération avec d'autres gouvernements, le secteur privé et des universités pour contribuer à l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau, entreprise dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat. L'un des buts essentiels de cette expérience est d'améliorer l'aptitude à

établir des modèles de pluviosité et d'évaporation à l'échelle mondiale et à évaluer la sensibilité du cycle hydrologique et des ressources en eau aux changements climatiques.

## **Préservation des ressources en eau, de leur qualité et des écosystèmes aquatiques**

La plupart des instances dirigeantes ont renforcé et étendu leurs lois et règlements à la protection des voies navigables et des écosystèmes aquatiques.

Les règlements d'application des lois fédérales et provinciales ont été révisés afin de resserrer les limites fixées aux usines de pâtes et papiers pour le déversement de leurs effluents. Les infractions à la loi fédérale, telles que les déversements illégaux ou l'endommagement de l'habitat du poisson, sont maintenant frappées d'amendes et autres sanctions beaucoup plus lourdes.

Le gouvernement du Québec a adopté des règlements en matière de traitement des déchets industriels dans le contexte d'un programme de réduction à grande échelle de ce type de déchets. Il a également largement modifié sa législation sur les évaluations environnementales.

Le gouvernement du Manitoba a adopté une loi sur les mines et minéraux, qui régit les moyens de remédier aux effets de l'industrie minière sur les ressources en eau.

Dans le cadre d'un nouveau Plan d'action sur l'habitat du poisson, des gouvernements, des groupes représentant les peuples autochtones, l'industrie et des ONG participant à la gestion des pêcheries ont lancé un programme visant à rationaliser le partage des responsabilités de la gestion et à présenter des techniques et des politiques pour la gestion de l'habitat local du poisson. Le programme traitera des partenariats à mettre sur pied, de l'état des ressources et de leur contrôle, des analyses environnementales, des règlements et des principes directeurs, ainsi que de la planification et de l'évaluation.

## **Approvisionnement en eau potable et salubrité**

Profitant des progrès scientifiques, les gouvernements réagissent aux préoccupations du public concernant la qualité de l'eau. Ainsi, celui du Nouveau-Brunswick a renforcé ses règlements concernant le service d'eau public du point de vue de divers paramètres microbiologiques, organiques et inorganiques. Le Programme fédéral de la qualité de l'eau potable pour les Autochtones constitue un moyen d'action commun des gouvernements et des Autochtones pour accroître le contrôle des systèmes d'épuration de l'eau, former des techniciens en la matière et donner aux communautés autochtones des évaluations et des conseils pour concevoir et exploiter ces systèmes.

## **Eau et développement durable des agglomérations urbaines**

Les gouvernements prennent actuellement de multiples mesures en ce qui a trait à l'importance de l'eau pour le développement durable des agglomérations urbaines. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a lancé la Stratégie municipale et industrielle de dépollution, important programme visant à réduire, selon une approche préventive, la pollution de l'eau due aux effluents industriels et municipaux. Quant à la FCM, elle a lancé, avec le soutien du CRDI et du gouvernement fédéral, le Projet de recherche urbaine canadienne sur l'environnement (CURE). Il s'agit de recueillir et de diffuser des renseignements sur les initiatives prises par les municipalités canadiennes en vue d'améliorer l'environnement et de promouvoir à long terme le développement durable des agglomérations urbaines au Canada et à l'étranger.

Entre autres questions relevant de ce projet, citons la fourniture de l'eau et sa conservation, les matières toxiques et dangereuses, ainsi que les systèmes naturels et la préservation de la nature. La banque de données ainsi constituée facilitera les partenariats et les échanges internationaux entre les autorités municipales du Canada et les pays en développement. Ce programme permettra de rendre accessibles des connaissances concernant les techniques d'approvisionnement en eau potable et d'épuration ainsi que l'infrastructure de traitement des eaux usées et son exploitation.

Malgré les progrès accomplis, les systèmes urbains d'évacuation des eaux usées laissent encore à désirer dans plusieurs villes canadiennes. Le gouvernement fédéral réévalue actuellement sa politique en matière d'infrastructures municipales.

En février 1993, le gouvernement fédéral a été l'hôte, à Winnipeg, de la première conférence et foire commerciale nationale sur la conservation de l'eau. Il y a été conclu que la conservation de l'eau était essentielle et économiquement viable.

## **Eau destinée au développement durable de la production vivrière et au développement rural**

L'industrie privée participe à l'examen des questions de développement durable liées à l'eau douce. Citons à titre d'exemple l'Institut canadien des engrais et son associé, le Fertilizer Institute of Ontario [Institut des engrais de l'Ontario], qui ont mené deux études parallèles pour chercher et promouvoir des pratiques agricoles durables dans l'utilisation des engrais azotés. Ces travaux auront pour résultat d'accroître l'efficacité des engrais et ils devraient permettre de réduire leur infiltration dans les cours d'eau naturels et les eaux souterraines.

Le gouvernement du Québec a adopté une stratégie visant à réduire le taux de perte des sols, l'érosion des rives et la sédimentation dans les voies navigables des régions rurales, ce qui devrait améliorer la qualité de l'eau et assurer l'équilibre des écosystèmes.

Le CRDI a lancé un programme de recherche visant à aider les pays à préserver la qualité de leurs ressources en eau douce. Il a pour principaux objectifs d'augmenter la production vivrière, la nutrition et les emplois découlant des ressources en eau douce, tout en traitant des risques d'origine hydrique pour la santé et des technologies communautaires durables de contrôle et d'épuration de l'eau. Grâce à des projets lancés en Afrique, en Amérique latine, dans le Sud-Est asiatique, aux Antilles et au Mexique, ce programme permettra de mettre au point des stratégies propres à améliorer la gestion des ressources aquatiques, y compris la salubrité de l'eau, à aider les collectivités à assurer une production durable tout en protégeant les habitats aquatiques, et à trouver des solutions concernant les dangers environnementaux et les polluants transportés par l'eau.

### **Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau**

Malgré l'abondance apparente des réserves en eau douce du Canada, certaines régions sont exposées à des pénuries, surtout durant les périodes de sécheresse. De concert avec des organismes gouvernementaux et des chercheurs, le Canadian Climate Board [Office du climat du Canada] s'intéresse actuellement aux effets que les changements climatiques pourraient avoir sur l'habitat et les activités économiques du Canada. Les effets relatifs à l'agriculture, à la pêche et aux forêts sont les plus préoccupants. On étudie actuellement de façon approfondie les répercussions qu'auraient ces changements dans le bassin du Mackenzie et dans la zone des Grands Lacs et du bassin du Saint-Laurent.

# **PARTIE III, SECTION IV**

# **GESTION, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, DES DÉCHETS DANGEREUX, DES DÉCHETS SOLIDES ET DES QUESTIONS RELATIVES AUX EAUX USÉES, AINSI QUE DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

## **Introduction**

En matière de gestion des substances chimiques et des déchets toxiques, les activités du Canada consistent surtout à amener les principaux groupes concernés, les gouvernements et le grand public à s'engager. Dans cette perspective, on oriente les politiques vers un modèle de prévention de la pollution et on insiste sur l'amélioration des procédés visant à éviter les problèmes, selon le principe qu'il vaut mieux «prévenir que guérir». Cette approche se concrétise par des programmes d'application volontaire adoptés par l'industrie, de nouvelles lois, une réglementation plus stricte, de même que par des mesures d'incitation d'ordre économique.

Certaines initiatives en la matière ont été exposées dans les sections du présent rapport qui traitent de la santé et de l'eau douce.

## **Produits chimiques toxiques**

Une grande partie des efforts déployés par le Canada sur le plan de la recherche, de l'échange d'information et de la diminution des risques se situent dans le cadre de programmes multilatéraux menés par l'OCDE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres groupes. Ainsi, des chercheurs canadiens se livrent actuellement à une évaluation préliminaire de sept produits chimiques dans le cadre du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. Grâce à ce programme et par l'intermédiaire du Comité de coordination sur l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage du Programme international sur la sécurité des substances chimiques et de l'Organisation internationale du travail, le Canada s'attelle à l'harmonisation des systèmes de classification, surtout dans le domaine de la toxicité aiguë, du caractère cancérigène et de la toxicité du point de vue de la reproduction.

Outre ces efforts multilatéraux, les gouvernements et le secteur privé du Canada ont aussi, de leur propre chef, pris des mesures dans de nombreux domaines.

### **(a) Mesures prises par les gouvernements**

Au Canada, les gouvernements ont pris des mesures législatives et réglementaires pour contrôler l'utilisation des produits chimiques toxiques et leurs répercussions sur l'environnement. Entre autres exemples, citons la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* qui permet au gouvernement fédéral de gérer les substances toxiques à tous les stades de leur cycle de vie. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral dresse actuellement des listes de substances à soumettre en priorité à une évaluation environnementale et sanitaire. Il a établi une Liste intérieure des substances, à savoir celles utilisées entre 1984 et 1986 dans le commerce canadien. Les substances ne figurant pas sur cette liste sont considérées comme «nouvelles» et doivent donc être évaluées avant leur fabrication et leur importation au Canada. Une autre liste énumère les substances nouvelles pour le Canada, mais admises dans le commerce mondial.

D'ici l'an 2000, le gouvernement fédéral se livrera à l'évaluation environnementale et sanitaire de près d'une centaine de substances prioritaires. Sur la Liste de ces produits figurent 44 substances qui font à présent l'objet de ce type d'évaluation. Les rapports paraîtront d'ici février 1994. Une deuxième liste de ce genre sera publiée en 1994.

Pour établir son Inventaire national des rejets polluants, le Canada exige que les sociétés répondant à des critères donnés recueillent des renseignements sur les rejets de certaines substances dans l'air, l'eau et le sol. Les renseignements ainsi rassemblés seront publiés en 1994.

Des programmes de réduction des risques ont été mis sur pied dans le cadre du Plan vert. Entre autres buts à atteindre, on s'est engagé à réduire de 50 p. 100 d'ici 1994 les émissions d'anhydride sulfureux dans l'Est du Canada et, au-delà de cette date et pour la même région, à restreindre les émissions liées aux pluies acides.

En créant le Centre conjoint de la santé de la faune et le Fonds pour la toxicologie faunique (pour les universités) et en accordant davantage de soutien aux organismes fédéraux au titre de la recherche en matière de toxicologie faunique, le Canada s'est rendu plus apte à évaluer les conséquences que les substances toxiques ont sur la faune.

### **(b) Mesures prises en commun par les grands groupes**

En sa qualité de premier producteur et de consommateur de produits chimiques toxiques, le secteur privé prend actuellement des mesures. Citons-en quelques-unes : l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a établi des principes directeurs et des codes de bonne pratique pour la totalité du cycle de vie; l'industrie chimique canadienne a lancé le National Emission Reduction Master Plan [Plan-directeur national de réduction des émissions] concernant la collecte, à caractère volontaire, d'information sur les rejets et le Conseil canadien des accidents industriels majeurs met au point des directives et des instruments visant à améliorer la prévention des accidents causés par des produits chimiques ainsi que l'état de préparation et la capacité d'intervention.

Le Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des produits toxiques fait appel à l'industrie et aux gouvernements pour qu'ils prennent des mesures facultatives visant à accélérer la réduction des émissions et à éliminer ou à supprimer graduellement les substances toxiques persistantes et bioaccumulatives. Ce partenariat a été étendu à d'autres grands groupes qui ont fait partie d'un groupe de travail fédéral chargé de recommander un cadre législatif de prévention de la pollution. Le rapport final du groupe de travail a été publié en septembre 1993.

### **Déchets dangereux**

Les gouvernements du Canada se sont mis d'accord pour faire en sorte qu'en l'an 2000, la quantité de déchets dangereux à éliminer ne représente plus que la moitié de ce qu'elle était en 1990. Pour atteindre cet objectif, il faudra réduire, réutiliser et recycler les déchets, autant de tâches qui incombent en grande partie aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au secteur privé.

### **(a) Réduction des déchets et développement des capacités de traitement**

Le Comité de minimalisation des déchets dangereux est au centre des efforts à caractère facultatif visant à élaborer et à mettre en oeuvre les plans d'action nécessaires. Créé par l'industrie, il est constitué de gouvernements, de groupes de protection de l'environnement et de syndicats.

En 1993, le CCME a remis sur pied son Groupe de travail sur les déchets dangereux en lui donnant pour mission d'harmoniser la gestion des déchets dangereux à l'échelle nationale. Dans le cadre de son plan à ce chapitre, le Conseil dresse actuellement un répertoire national exhaustif des déchets dangereux, qui permettra de mesurer les progrès réalisés au niveau de leur réduction et d'établir la liste des installations de traitement de ces déchets au Canada.

La plupart des provinces ont commencé à renforcer leurs moyens de traitement des déchets dangereux, essentiellement par l'intermédiaire de sociétés appartenant à l'État. Ainsi, l'Alberta Special Waste Treatment System [Système de traitement des déchets spéciaux de l'Alberta], qui est en cours d'extension, appartient en commun à une société du gouvernement de l'Alberta et à un partenaire du secteur privé. Ce système comprend des stations de transfert, un réseau de transport et la première usine de traitement des déchets dangereux entièrement intégrée d'Amérique du Nord. On y traite les déchets dangereux qui subsistent malgré les efforts de réduction et qui ne peuvent être traités selon des méthodes classiques.

La Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux s'apprête à construire dans la province, qui compte déjà plusieurs petites installations de traitement ou de stockage, une installation centrale de traitement, de stockage et de transfert.

En plus de participer activement aux initiatives nationales de réduction des déchets, le ministère de l'Environnement du Québec met actuellement au point des programmes de réutilisation et de recyclage maximaux des déchets dangereux. La province envisage aussi de modifier, en 1994, ses règlements concernant les déchets dangereux. Par l'intermédiaire de sa société Recyc-Québec, le gouvernement a récemment créé un centre de récupération.

De son côté, le gouvernement de l'Ontario met l'accent sur la réduction de la production des déchets dangereux afin de prévenir la pollution. Il a chargé la Société ontarienne de gestion des déchets de concevoir, de construire et d'exploiter des installations complètes de traitement des déchets dangereux, moyennant l'obtention des autorisations nécessaires, ce qui lui donnera des moyens supplémentaires de traiter les déchets ne pouvant être ni réduits, ni réutilisés ni recyclés.

### **(b) Contrôle des mouvements internationaux des déchets**

En novembre 1992, sont entrés en vigueur les règlements sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, ce qui a permis au Canada de ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination et d'appliquer intégralement la décision de l'OCDE concernant les déchets destinés à la récupération. Des inspecteurs ont reçu la formation nécessaire pour contrôler les mouvements transfrontières et empêcher tout trafic illégal.

En janvier 1993, des représentants des quatre provinces de l'Ouest du Canada, des États de l'Ouest américain, du ministère canadien de l'Environnement et de la United States Environmental Protection Agency [Agence américaine de protection de l'environnement] se sont rencontrés pour revoir les politiques concernant le flux des déchets dangereux dans l'Ouest du Canada et des États-Unis. Ils avaient pour but de se mettre davantage au courant de l'ampleur de ce flux et des capacités de traitement, afin de déterminer les équipements supplémentaires qu'il convient de mettre en place. Cette démarche illustre l'action menée afin de trouver des solutions régionales aux problèmes que pose la gestion des déchets.

### **Déchets solides et questions relatives aux eaux usées**

Au Canada, les gouvernements se sont mis d'accord pour faire en sorte qu'en l'an 2000, les déchets solides à éliminer ne représentent plus que la moitié de ce qu'ils étaient en 1988. Cet engagement est au centre des efforts déployés par les gouvernements, les collectivités, le secteur privé et les groupes d'intérêt. Certains aspects de cette activité, tels que les travaux des ONG de protection de l'environnement et ceux menés dans le cadre du PNE, ont été examinés dans la section de la consommation.

En plus des activités du genre mentionnées ci-dessous, la quantification des flux de déchets au Canada sera achevée afin de faire le point. Par ailleurs, il convient de mentionner, d'une part, l'élaboration de normes environnementales pour les pratiques et les technologies de gestion des déchets, notamment l'établissement de principes directeurs nationaux sur le compostage et, d'autre part, l'application de méthodes d'évaluation pour déterminer la portée, les coûts et les avantages écologiques des mesures proposées pour la réduction ou la gestion des déchets, y compris les études de cas sur les profils environnementaux menées dans le secteur privé.

#### **(a) Mesures prises par les gouvernements**

Les gouvernements ont chacun mis en oeuvre de nombreuses stratégies pour atteindre les objectifs de réduction des déchets. Le gouvernement de l'Ontario a élaboré la Paper Fiber Strategy [Stratégie de la fibre à papier] pour accroître la récupération de papier dans le flux des déchets. En 1992, l'Ontario avait réussi à réduire de 25 p. 100, par rapport aux niveaux de 1987, le volume des déchets solides à éliminer. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a rencontré les représentants de l'industrie du

plastique et les utilisateurs d'emballages en plastique, afin de trouver avec eux des moyens d'accroître les possibilités de recyclage de ces matières et d'en diminuer le volume dans le flux des déchets. Le gouvernement a en outre mis en oeuvre un vaste système de rapports pour déterminer les quantités de déchets éliminés et recyclés dans la province.

Dans le cadre de la ratification de la Convention de Bâle, le gouvernement fédéral a modifié l'Accord passé avec les États-Unis sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, de manière à l'étendre aux déchets solides non dangereux.

### **(b) Mesures prises par le secteur privé**

Afin de jouer leur rôle dans la réduction des déchets solides, les entreprises et les organisations qui les représentent ont pris de nombreuses initiatives. L'une des plus importantes concerne la mise sur pied d'activités, financées par l'industrie, de collecte et de recyclage de certains produits comme le carton ondulé. C'est ainsi que les programmes de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc. et de Collecte sélective Québec sont devenus des modèles de l'approche à adopter à ce chapitre. Il convient de mentionner également les projets-pilotes parrainés par le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton, et la Plastic Film Manufacturers Association [Association des fabricants de pellicule de plastique] visant à faire la collecte de certains matériaux en vue de leur recyclage et à mettre au point de nouvelles technologies à cet effet. L'industrie verrière du Canada et celle de l'aluminium ont eu toutes les deux leur part dans le succès des efforts déployés pour augmenter le taux de recyclage et développer de nouvelles technologies. Le Conseil canadien du compostage a publié une enquête nationale sur l'infrastructure du compostage.

## **Déchets radioactifs**

### **(a) Activités nationales**

En sa qualité de pays exploitant et utilisant des substances radioactives, le Canada possède depuis longtemps les mécanismes nécessaires au contrôle des déchets radioactifs. Il a également pris des initiatives pour remédier aux problèmes techniques et répondre aux préoccupations du public.

En 1989, le ministre fédéral de l'Environnement a nommé un groupe indépendant en lui donnant pour mission de procéder à une évaluation et à une étude environnementales du concept visant à enfouir les déchets nucléaires dans la roche granitique du Bouclier canadien. L'étude est conçue de manière à encourager la participation du public, des ONG et des organismes gouvernementaux au processus décisionnel.

Les producteurs de déchets à faible radioactivité doivent créer leurs propres installations de stockage et d'élimination. Énergie atomique du Canada Limitée, société appartenant au gouvernement fédéral, prévoit actuellement construire une installation

de démonstration pour l'élimination, au voisinage de la surface, de ses propres déchets et de ceux que lui envoient de petits producteurs incapables de se doter de leurs propres installations. Toutefois, les déchets à faible radioactivité du Canada sont en grande partie des déchets «historiques». En 1988, a été créé un groupe de travail avec mission de trouver un endroit pour construire une station d'élimination de ces déchets.

Le Canada a l'une des plus grandes industries d'exploitation d'uranium au monde. Dans le domaine de l'uranium et de ses résidus, l'industrie et le gouvernement fédéral offrent, avec leurs études passées et en cours, une bonne base d'évaluation des impacts éventuels sur l'environnement. La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), organe du gouvernement fédéral chargé des questions nucléaires, a établi des critères de réglementation pour le déclassé de ces déchets. Étant donné le gros volume de ces derniers, la CCEA s'assure que les sociétés d'uranium remplissent leurs obligations en ce qui concerne leur décontamination. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a récemment créé un groupe indépendant pour étudier la question du déclassé des résidus d'uranium en Ontario.

#### **(b) Activités internationales**

Le Canada prend une part active aux travaux d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, la Commission internationale de protection radiologique et l'Organisation maritime internationale (par l'entremise de la Convention de Londres) et ce, en y déléguant des scientifiques et des représentants de l'industrie et des gouvernements ou en accordant une aide financière, ou les deux à la fois.

Le Canada aide les pays en développement dans le cadre d'une coopération bilatérale et d'une participation à des programmes de l'AIEA. Ainsi, il a été le pays d'accueil d'un projet de formation qui a réuni des représentants de 25 pays en développement.

# CONCLUSION

Le Canada a fait beaucoup de progrès dans la voie du développement durable, mais de nombreux défis restent à relever. Trouver un équilibre qui satisfasse le plus possible les besoins des générations canadiennes actuelles et futures, tout en respectant ceux du reste du monde n'est pas chose simple. Toutefois, la participation nationale à des partenariats comme moyens d'action a atteint un niveau important. Les principaux groupes, les gouvernements et les particuliers oeuvrent de concert pour opérer des changements. Il s'agit d'un processus évolutif qui a déjà montré de nombreux signes de succès.

Entre autres progrès, nous avons pris conscience que nombre des hypothèses traditionnellement avancées par les sociétés industrialisées sur les liens existant entre les êtres humains et leur environnement sont erronées. Les écosystèmes et les rapports qui nous y lient sont infiniment plus complexes que nous n'aurions pu l'imaginer il y a même une décennie ou deux. Que ce soit au Canada ou dans les pays en développement, les liens entre la qualité de l'environnement et la prospérité économique deviennent plus évidents.

Le changement de direction vers des théories et pratiques qui appuient le développement durable affecte de nombreux aspects de la vie. Il influe sur nos contacts avec les autres pays. Qu'il s'agisse de la situation des pêches dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, des conséquences de la diminution de la couche d'ozone, ou de l'importance de gérer nos forêts de façon durable, nos liens avec les autres pays sont de plus en plus tributaires des mêmes politiques et pratiques. Grâce à la Commission du développement durable, le Canada se réjouit à la perspective de pouvoir partager les progrès qu'il a accomplis, les leçons qu'il a tirées de l'expérience et les nombreux défis qui l'attendent dans ce domaine.

## ANNEXE

Le présent rapport a été préparé par le gouvernement fédéral de concert avec d'autres gouvernements, organisations et groupes importants du Canada.

Ils ont tous été consultés pendant la préparation du rapport ou étaient visés dans certains cas cités dans le document. Toutefois, de nombreux groupes et organisations du Canada, dont le nom ne figure pas sur cette liste, ont pris des mesures pour appliquer les principes de développement durable.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur des éléments précis du rapport, veuillez communiquer avec les organismes suivants :

**Agence canadienne de développement international (ACDI)**

Direction générale des politiques  
Direction de la politique et de l'évaluation  
environnementales  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
K1A 0G4

**Tél. : (613) 994-2363**  
**Télé. : (613) 953-3348**

**Alberta**

Alberta Environmental Protection  
Gestion interne et stratégique  
Oxbridge Place, étage principal  
9820, 106<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta)  
T5K 2L6

**Tél. : (403) 427-0047**  
**Télé. : (403) 422-5136**

**Assemblée des Premières Nations**

55, rue Murray  
Ottawa (Ontario)  
K1N 5Y3  
Tél. : (613) 236-0673  
Télé. : (613) 238-5780

**Association canadienne des  
constructeurs d'habitations**

150, avenue Laurier ouest, pièce 200  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5J4

**Tél. : (613) 230-3060**  
**Télé. : (613) 232-4635**

**Association canadienne des fabricants  
de produits chimiques (ACFPC)**

350, rue Sparks, pièce 805  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7S8

**Tél. : (613) 237-6215**  
**Télé. : (613) 237-4061**

**Association des banquiers canadiens  
(ABC)**

C.P. 348  
Station Commerce Court  
Toronto (Ontario)  
M5L 1G2

**Tél. : (416) 363-6092**  
**Télé. : (416) 362-7705**

**Association des manufacturiers  
canadiens (AMC)**

130, rue Albert, pièce 302  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5G4

**Tél. : (613) 233-8423**

**Télé. : (613) 233-6048**

**Bureau fédéral d'examen des  
évaluations environnementales**

Édifice Fontaine  
Hull (Québec)  
K1A 0H3

**Tél. : (613) 997-1000**

**Télé. : (613) 994-1469**

**Canadian Environmental Industry  
Association (CEIA)**

401, rue Richmond ouest, pièce 139  
Toronto (Ontario)  
M5V 1X3

**Tél. : (416) 598-7901**

**Télé. : (416) 598-7762**

**Centre de recherches pour le  
développement international (CRDI)**

Section Action 21  
250, rue Albert  
C.P. 8500  
Ottawa (Ontario)  
K1G 3H9

**Tél. : (613) 238-7230**

**Télé. : (613) 236-6163**

**Collecte sélective Québec**

Place du Parc  
C.P. 327  
Montréal (Québec)  
H2W 2N8

**Tél. : (514) 987-1491**

**Télé. : (514) 987-1598**

**Colombie-Britannique**

Ministère de l'Environnement, des Terres  
et des Parcs  
Politique interne, planification et  
législation  
810, rue Blanshard, 4<sup>e</sup> étage  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8V 1X5

**Tél. : (604) 387-9670**

**Télé. : (604) 387-8894**

**Commission de contrôle de l'énergie  
atomique (CCEA)**

Édifice Martel  
270, rue Albert  
C.P. 1046  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5S9

**Tél. : (613) 995-5894**

**Télé. : (613) 995-5086**

**Congrès du travail du Canada (CTC)**

2841, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1V 8X7

**Tél. : (613) 521-3400**

**Télé. : (613) 521-4655**

**Conseil canadien des chefs  
d'entreprise**

90, rue Sparks, pièce 806  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5B4

**Tél. : (613) 238-3727**

**Télé. : (613) 236-8679**

**Conseil canadien pour le commerce  
international**

50, rue O'Connor, pièce 1011  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L2

**Tél. : (613) 230-5462**

**Télé. : (613) 230-7087**

**Conseil canadien pour la coopération  
internationale**

1, rue Nicholas, pièce 420  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7

**Tél. : (613) 236-4547**

**Télé. : (613) 236-2188**

**Conseil canadien des ministres de  
l'Environnement (CCME)**

326, rue Broadway, pièce 400  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0S5

**Tél. : (204) 948-2090**

**Télé. : (204) 948-2125**

**Conseil canadien des pêches (CCP)**

141, avenue Laurier ouest, pièce 806  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5J3

**Tél. : (613) 238-7751**

**Télé. : (613) 238-3542**

**Conseil national de recherches (CNR)**

Institut de recherche en construction  
Édifice M-20  
Chemin Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R6  
Tél. : (613) 993-2607  
Télé. : (613) 954-5984

**Corporation manitobaine de gestion  
des déchets dangereux**

530, rue Century, pièce 226  
Winnipeg (Manitoba)  
R3H 0Y4  
Tél. : (204) 945-1844  
Télé. : (204) 945-5519

**École polytechnique de Montréal**

C.P. 6079  
Succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3A7  
Tél. : (514) 340-4711  
Télé. : (514) 340-5918

**Église unie du Canada**

85, avenue Sinclair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M8  
Tél. : (416) 925-5931  
Télé. : (416) 525-3394

**Énergie atomique du Canada Limitée**

Bureau de gestion des déchets radioactifs  
de faible activité  
1595, Telesat Court, pièce 700  
Gloucester (Ontario)  
K1B 5R3  
Tél. : (613) 998-9442  
Télé. : (613) 952-0760

**Environnement Canada**

Groupe de travail sur la CNUED  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington  
Hull (Québec)  
K1A 0H3  
Tél. : (613) 997-3381  
Télé. : (613) 953-5240

**Fédération canadienne des  
municipalités (FCM)**

24, rue Clarence, 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1N 5P3  
Tél. : (613) 237-5221  
Télé. : (613) 237-2965

**Forum pour un développement viable**

63, rue Sparks, pièce 603  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5A6  
Tél. : (613) 238-3811  
Télé. : (613) 594-2948

**Genesis Facility**

2379, avenue Nelson  
West Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7V 2R1  
Tél. : (604) 926-0943  
Télé. : (604) 926-6457

**Hydro Ontario**

Planification des services énergétiques  
777, rue Bay, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C8  
Tél. : (416) 506-3823  
Télé. : (416) 506-3409

**Île-du-Prince-Édouard**

Ministère de l'Environnement  
11, rue Kent  
C.P. 2000  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7N8  
Tél. : (902) 368-5031  
Télé. : (902) 368-5830

**Industrie et Sciences Canada (ISC)**

Politiques commerciales, cadres des  
secteurs d'activité  
Direction générale de la politique  
commerciale et des affaires  
internationales  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5  
Tél. : (613) 954-3515  
Télé. : (613) 952-1374

**Institut canadien des comptables  
agréés (ICCA)**

277, rue Wellington ouest  
Toronto (Ontario)  
M5V 3H2  
Tél. : (416) 977-3222  
Télé. : (416) 977-8585

**Institut canadien des engrais**

360, rue Albert, pièce 1540  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7  
Tél. : (613) 230-2600  
Télé. : (613) 230-5142

**Institut international du développement durable**

161, avenue du Portage est, 6<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 0Y4  
**Tél. : (204) 958-7717**  
**Télé. : (204) 958-7710**

**Inuit Tapirisat du Canada**

170, avenue Laurier ouest, pièce 510  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V5  
**Tél. : (613) 238-8181**  
**Télé. : (613) 235-1991**

**Manitoba**

Ministère de l'Environnement  
Affaires législatives et  
intergouvernementales  
Édifice 2, 139, avenue Tuxedo  
Winnipeg (Manitoba)  
R3N 0H6  
**Tél. : (204) 945-8132**  
**Télé. : (204) 489-9860**

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**

Direction de l'environnement  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H2  
**Tél. : (613) 996-2110**  
**Télé. : (613) 994-0064**

**Ministère des Finances du Canada**

Division de la politique de  
l'environnement, de l'énergie et des  
ressources  
L'Esplanade Laurier  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
**Tél. : (613) 992-4075**  
**Télé. : (613) 992-3648**

**Noranda Forest Inc.**

Tour Toronto Dominion Bank, pièce 4414  
C.P. 7  
Toronto (Ontario)  
M5K 1A1  
**Tél. : (416) 982-7444**  
**Télé. : (416) 982-7396**

**Nouveau-Brunswick**

Ministère de l'Environnement  
Affaires politiques et  
intergouvernementales  
364, rue Argyle, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
**Tél. : (506) 453-3703**  
**Télé. : (506) 457-7800**

**Nouvelle-Écosse**

Ministère de l'Environnement  
Division des politiques, de la planification  
et de la coordination  
5151, chemin Terminal, 7<sup>e</sup> étage  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1A1  
**Tél. : (902) 424-6344**  
**Télé. : (902) 424-0501**

**Ontario**

Ministère de l'Environnement et de  
l'Énergie  
Bureau des relations  
intergouvernementales  
2, avenue St. Clair ouest, 12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4W 1L5  
**Tél. : (416) 323-5124**  
**Télé. : (416) 323-5166**

**Ontario Multi-Material Recycling Inc. (OMMRI)**

26, rue Wellington est, pièce 601  
Toronto (Ontario)  
M5E 1S2  
**Tél. : (416) 594-3456**  
**Télé. : (416) 594-3463**

**Projet de société**

1, rue Nicholas, pièce 1500  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7  
**Tél. : (613) 992-7189**  
**Télé. : (613) 992-7385**

**Québec**

Ministère de l'Environnement  
Sous-ministériat au développement  
durable et à la conservation  
3900, rue de Marly  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
**Tél. : (418) 643-7860**  
**Télé. : (418) 643-7812**

**Région de Hamilton-Wentworth**

Département du développement  
économique

1, rue James sud, 13<sup>e</sup> étage  
Hamilton (Ontario)  
L8N 3V9

**Tél. : (905) 546-4222**

**Télé. : (905) 546-4107**

**Réseau canadien de l'environnement  
(RCE)**

a/s The Sierra Club of Canada  
1, rue Nicholas, pièce 620  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7

**Tél. : (613) 233-1906**

**Télé. : (613) 233-2292**

**Ressources naturelles Canada**

Division des déchets radioactifs et du  
rayonnement

580, rue Booth, pièce 1914  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E4

**Tél. : (613) 992-4261**

**Télé. : (613) 995-0087**

**Santé Canada**

Division du développement international  
de la santé

Édifice Jeanne-Mance  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

**Tél. : (613) 957-7316**

**Télé. : (613) 952-7417**

**Saskatchewan**

Gestion de l'environnement et des  
ressources

Direction générale des politiques  
3211, rue Albert, pièce 536  
Regina (Saskatchewan)  
S4S 0B1

**Tél. : (306) 787-5760**

**Télé. : (306) 787-0024**

**Saskatchewan Council for  
International Cooperation**

Groupe de travail sur l'environnement et  
le développement

2138, rue McIntyre  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 2R7

**Tél. : (306) 522-6619**

**Télé. : (306) 525-8505**

**Société canadienne d'hypothèques et  
de logement (SCHL)**

Division des relations internationales  
700, chemin Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7

**Tél. : (613) 748-2000**

**Télé. : (613) 748-2302**

**Table ronde nationale sur  
l'environnement et l'économie  
(TRNEE)**

1, rue Nicholas, pièce 1500  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7

**Tél. : (613) 992-7189**

**Télé. : (613) 992-7385**

**Terre-Neuve et Labrador**

Ministère de l'Environnement et des  
Terres

4<sup>e</sup> étage, Édifice de la Confédération,  
Ouest  
C.P. 8700  
Saint John's (Terre-Neuve)  
A1B 4J6

**Tél. : (709) 729-0027**

**Télé. : (709) 729-1930**

**Territoires du Nord-Ouest**

Ministère des Ressources renouvelables  
Division de la politique et de la  
planification

49<sup>e</sup> Rue, 6<sup>e</sup> étage, pièce 5003  
Casier 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2L9

**Tél. : (403) 920-8046**

**Télé. : (403) 873-0114**

**Turtle Island Earth Stewards**

5810, rue Battison, pièce 101  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V5R 5X8  
**Tél. : (604) 432-9473**  
**Télc. : (604) 432-9473**

**Université de la Colombie-Britannique**

2075, Westbrook Mall  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6T 1Z1  
**Tél. : (604) 822-2211**  
**Télc. : (604) 822-9250**

**Université de Lethbridge**

Études amérindiennes  
4401, promenade University  
Lethbridge (Alberta)  
T1K 3M4  
**Tél. : (403) 329-2635**  
**Télc. : (403) 329-2085**

**Université McGill**

Centre d'études sur la nutrition et  
l'environnement des peuples autochtones  
21111, rue Lakeshore  
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)  
H9X 3V9  
**Tél. : (514) 398-7544**  
**Télc. : (514) 398-1020**

**Université McMaster**

Hamilton (Ontario)  
L8S 4L8  
**Tél. : (905) 525-9140**  
**Télc. : (905) 527-0100**

**Université Mount Allison**

Services aux étudiants  
Sackville (Nouveau-Brunswick)  
EOA 3C0  
**Tél. : (506) 364-2255**  
**Télc. : (506) 364-2216**

**Yukon**

Ministère des Ressources renouvelables  
Direction générale des politiques et de la  
planification  
10, chemin Burns  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6  
**Tél. : (403) 667-3081**  
**Télc. : (403) 667-3641**

# GLOSSAIRE

<b>ACCH</b>	Association canadienne des constructeurs d'habitations	<b>FCM</b>	Fédération canadienne des municipalités
<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international	<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>ACIE</b>	Association canadienne des industries de l'environnement	<b>FMPM</b>	Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
<b>AID</b>	Association internationale de développement	<b>GATT</b>	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique	<b>ICFE</b>	Initiative canadienne de formation environnementale
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain	<b>IIDD</b>	Institut international du développement durable
<b>ANACDE</b>	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>APD</b>	Aide publique au développement	<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CCEA</b>	Commission de contrôle de l'énergie atomique	<b>PNE</b>	Protocole national sur l'emballage
<b>CCME</b>	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>CDD</b>	Commission du développement durable (Nations Unies)	<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	<b>REE</b>	Rapport sur l'état de l'environnement
<b>CRDI</b>	Centre de recherches pour le développement international	<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèque et de logement
<b>CURE</b>	Projet de recherche urbaine canadienne sur l'environnement	<b>SPEA</b>	Stratégie de protection de l'environnement arctique
<b>DIPCN</b>	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	<b>TRNEE</b>	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie